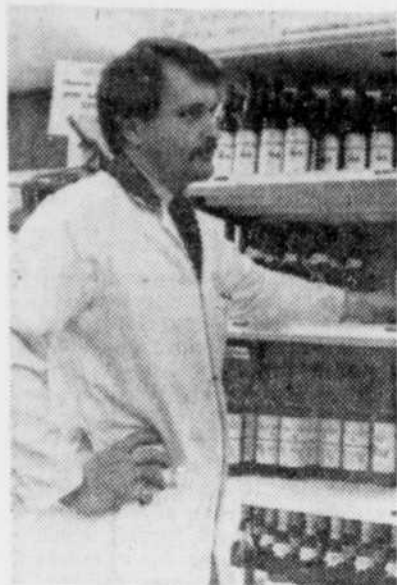


mercredi



Le Soleil, Roland Marcoux

D'autres vins dans les épiceries

page C-3

Un livre blanc fidèle aux positions du PQ

page A-2



Des artistes restaurent la maquette DuBerger

page E-1

La SDI autorisée à liquider Bellevue

page H-1

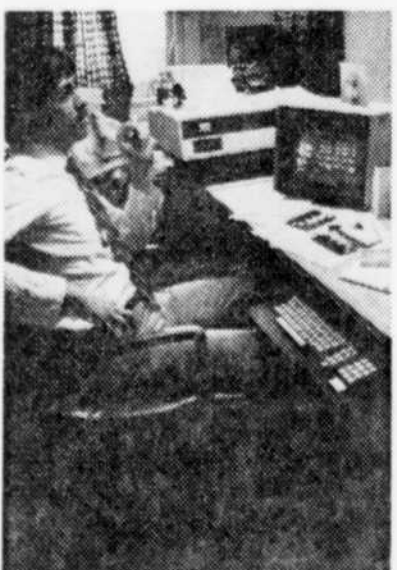


Une belle victoire des Pirates de Pittsburgh

page D-1

Editorial: Clark agit trop vite dans le dossier Pétro Canada

page A-6



Dans les bureaux des médecins: des micro-ordinateurs

page H-2



Le Soleil, Gilles Lafond

Une vraie patinoire

Un par un, les camionneurs ont échoué, hier, dans leur tentative de traverser le parc des Laurentides. L'absence de sel ou de sable sur la chaussée avait transformé la route en patinoire.

Parc des Laurentides

Les camionneurs obtiennent enfin le feu vert de la SQ

par Guy DUBE

envoyé spécial du Soleil

PARC DES LAURENTIDES — La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est demeurée isolée de la Capitale, hier et jusque tard la nuit dernière. Aux barrières de Mésy, de Laterrière et de Stoneham, au-delà d'une centaine de camionneurs ont longtemps attendu le OK de la Sûreté du Québec, avec une évidente impatience. Certains avaient fait le pied de grue depuis 22h, lundi.

Plusieurs côtes, situées dans la région du Mont Apica (route 169) et à mi-chemin entre l'Etape et Laterrière (route 175), sont demeurées de véritables patinoires, hier, en dépit du soleil qui a fait son apparition durant la journée.

La grève des employés du ministère québécois des Transports, qui "sallent" la route du parc dès qu'il y a du verglas ou un peu de neige, ne pouvait

tomber mieux: les routes étaient juste assez dangereuses pour stopper toute circulation, même celle des poids lourds.

En milieu d'après-midi, hier, la SQ a laissé passer une vingtaine de camions-remorques, en direction de Chicoutimi, dans le but d'assécher le pavé, mais ce fut peine perdue. La température est demeurée sous le point de congélation. Des camions sont restés coincés au pied ou en haut des côtes. La circulation a de nouveau été interrompue. Et il a fallu de nombreuses heures pour démêler les casettes: des camions ne pouvaient monter des côtes, d'autres n'osaient pas s'aventurer à descendre.

Un camion-remorque en panne attendait toujours, en fin d'après-midi, une remorqueuse de Québec appelée la veille. "Nous autres, on perd \$50 de l'heure à attendre. Et puis il faut payer, au bout de la ligne", racontait un des deux chauffeurs du poids lourd chargé de bois.

Finalement, ce sont les cadres non syndiqués du ministère des Transports qui ont eu le dernier mot.

A la faveur de la nuit, escortés d'autos-patrouilles de la Sûreté du Québec, les "saleuses" se sont en effet baladées dans les côtes glacées du parc, la nuit dernière, et la circulation a été rétablie peu après, tant pour les automobilistes que pour les camionneurs.

Les "saleuses" ne se sont toutefois pas aventurées dans la région du Mont Apica et seule la route conduisant à Alma est demeurée fermée à toute circulation. Les barrages policiers sont restés en place toute la nuit.

Un porte-parole de la SQ à l'Etape a déclaré au SOLEIL que tant que le conflit persistera, les automobilistes et les camionneurs devront faire preuve de patience puisque le parc risque d'être fermé à chaque chute de neige.

(Suite à la page A2, 2e col.)

Sur la Rive-Sud, des parachutistes sauteront pour la cour supérieure

par J.-Claude RIVARD

La cour supérieure se déplacera, aujourd'hui même, le 17 octobre, à 14h, pour se rendre à Saint-Jean-Christophe, où elle assistera au saut de membres du Centre de parachutisme métropolitain Inc. et qui iront volontairement atterrir sur la propriété de M. Marc Carrier.

Le juge René W. Dionne, de la cour supérieure, a suspendu, à cette fin, une ordonnance d'injonction émise le 2 septembre 1977 par le juge Vincent Masson, interdisant tout saut volontaire ou involontaire en parachute sur la propriété de M. Carrier.

Le but de cette visite est de vérifier, sur place, les conséquences des sauts en parachute sur le comportement des animaux de M. Carrier.

Elle se situe dans le cadre d'un recours en injonction permanente à laquelle se greffe une réclamation en dommages-intérêts de \$29,752 dans lequel M. Carrier poursuit le Centre de parachutisme, le président François Gagné et le secrétaire Jacques Valiquette. M. Carrier s'est toutefois désisté de son intention de poursuivre aussi l'Aéroport du comté de Lévis Inc., où se font les manœuvres des parachutistes.

Le 4 octobre dernier, la cause a été ajournée pour être continuée le 8 janvier 1980. Comme il a été souhaité que les sauts en parachute, jugés essentiels pour éclairer le tribunal dans la conduite du présent dossier, doivent se faire avant l'hiver, le juge a décidé que c'est aujourd'hui qu'il y aurait commission rogatoire.

En mars, le juge Dionne avait

déclaré que la cour supérieure est compétente, d'office, à entendre une cause du genre. Le procureur des parachutistes, Me Louis Debois, argumentait alors que la chose était de la juridiction de la Commission canadienne des transports.

Un débat préliminaire sur cette question passée, la cause devait être ajournée "sine die", l'avocat de M. Carrier, Me Louis Huot, ayant été surpris d'apprendre l'existence de l'Association régionale de parachutisme sportif de Québec Enr., qui ne figure pas dans la liste des intimés et qui est un organisme auquel tous les adeptes du parachutisme doivent obligatoirement adhérer pour pouvoir pratiquer leur sport à Saint-Jean-Christophe. Cette association possède des taxis aériens dont le rôle est de

larguer les parachutistes dans l'espace.

Cour d'appel

Par ailleurs, une jeune femme de 25 ans qui a sauté en parachute après l'émission de l'injonction et qui a atterri dans l'un des champs de M. Carrier fut condamnée à \$100 d'amende, pour mépris de cour, le 15 février 1979. Celle-ci, Mlle Denise Verroelst, avait expliqué au juge Jean-Jacques Bédard que c'était une manœuvre d'urgence, faite pour éviter de se blesser.

La Cour d'appel a été saisie de ce problème. Elle fera peut-être savoir si, à la lumière de la décision de la Cour suprême dans la retentissante affaire Sault-Sainte-Marie, on peut se justifier d'une accusation d'outrage au tribunal en invoquant la bonne foi, la diligence et l'urgence.

Le Front commun ébranlé

par Claude VAILLANCOURT

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a l'intention de faire effectuer, par ses adhérents du secteur public, un premier débrayage, jeudi, le 25 octobre.

La publication par la centrale "qui ne peut compter sur la CEQ" des intentions qu'elle manifeste à court

terme, en vue du renouvellement des contrats de travail des salariés de l'Etat, a entraîné, hier, des rebondissements majeurs.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, l'un des partenaires de la CSN au sein du Front commun, a immédiatement réagi à la volonté de la CSN de décréter unilatéralement une journée de débrayage la semaine prochaine: devant les délégués du plus important syndicat de tout le Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique, M. Laberge a, ni plus ni moins, ridiculisé la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) relativement aux résultats de la consultation menée sur l'opportunité de décréter deux grèves générales de 24 heures, ce mois-ci.

"De la part de la CEQ, souligne-t-il, on aura toujours de beaux documents préparés. Ils ont le temps, eux autres, de préparer de beaux documents mais ça manque de votes!"

Notant que certains militants de la CEQ qualifient leurs collègues de la FTQ de "syndicalistes chromés", M. Laberge croit que ceux-ci oublient cependant d'aller vers la base, d'écouter cette dernière.

Les résultats de cette consultation, a expliqué le président de la FTQ, au cours d'une conférence de presse, devraient donner un message à tout le monde.

"Il faut absolument aller voir le monde, a-t-il dit, avant de prendre des décisions ou de dicter une ligne de conduite."

Son collègue, M. Roger Larramée, a cependant attaqué encore plus directement les alliés que sont sensés être les groupes CSN et CEQ.

"Un Front commun sans mandat

(Suite à la page A2, 2e col.)

autres nouvelles en pages A-2 et A-3



Sœur Theresa

UPI

La candidature de mère Theresa avait été présentée depuis longtemps. Selon le comité Nobel norvégien, le prix lui a été décerné cette année "en reconnaissance de son oeuvre dans le soulagement de l'humanité souffrante".

Le prix est d'un montant de 800.000 couronnes suédoises, soit \$190.000.

Cinquante-six autres candidats étaient en lice, dont le président Carter et 19 organisations.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Tel père, tel fils?

MEXICO (AFP) — Un criminel mexicain arrêté à son troisième assassinat a vigoureusement reproché aux policiers de l'avoir, par cette arrestation prématurée, empêché d'égaliser le record de son père.

Appréhendé peu après avoir tué sa femme pour une querelle d'argent, Ramon Olivera Landeros était en effet avec ce troisième meurtre loin du "record" paternel de dix assassinats.

sommaire

Annonces classées	H-8 à H-23
Arts et spectacles	E-6 à E-9
Bandes dessinées	H-24
Bridge	H-22
Carrières et professions	
	E-2 et E-3
Consommation	C-1 à C-8
Décès	H-25
Economie-finances	H-1 à H-4
Feuilleton	H-20
Hier et aujourd'hui	E-1 et E-2
Horoscope	H-23
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	G-1 à G-7, H-6 à H-25
Mot mystère	H-8
Mots croisés	H-21
Où aller à Québec	E-8
Page documentaire	A-7
Patron	H-22
Pierre Champagne	A-9
Sport	D-1 à D-9
Télévision	E-7

météo

Ennuagement progressif avec averses en soirée. Demain: dégageant.

détails, page H-8

le mot du jour

Pour le meilleur...

Il faut être prudent dans l'emploi du verbe marier qui a non seulement le sens d'unir mais aussi d'épouser. Dans le cas du célébrant, il est préférable de dire: bénir le mariage... Voyez-vous un curé marier sa fille, sa mère ou son frère?

Pierre BELLEAU

La Quotidienne
3-0-6

Le prix...

(Suite de la première page)

Mère Theresa est née le 27 août 1910, à Skopje (Yougoslavie). Avant d'entrer dans les ordres, elle s'appelait Agnes Gonxha Bojaxhiu, et sa famille était d'ascendance albanaise.

A l'âge de 12 ans, elle sentit, selon ses propres déclarations, "la vocation de devoir aider les pauvres", et elle décida de se consacrer à cette tâche.

Elle quitte sa famille à l'âge de 18 ans et rejoint l'ordre des "Soeurs de Lorette", une organisation irlandaise de Soeurs qui dispose d'une mission à Calcutta, où elle entre dans les ordres en 1928 à l'issue de quelques mois de préparation, à Dublin.

Entre 1929 et 1948, mère Theresa enseigne à l'école supérieure de Calcutta, mais elle ressent si intensément la misère qui l'entoure qu'elle demande — et obtient — de quitter l'ordre pour se consacrer exclusivement à l'assistance aux miséreux dans les bas-fonds de Calcutta.

Sans le moindre appui financier, elle ouvre une école en plein air pour enfants délaissés. Rapidement, son action est admirée et imitée par d'autres, et l'aide matérielle commence peu à peu à affluer, de la part des autorités municipales et de plusieurs organisations ecclésiastiques.

L'ordre des "Missionnaires de la Charité" qu'elle a été autorisée à créer, le 7 octobre 1950, comprend actuellement un millier de Soeurs et de Frères en Inde, essentiellement des Indiens qui ont bénéficié d'une formation de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux. Leur activité essentielle consiste en l'administration d'une aide d'urgence en cas d'épidémies, d'inondations, de famines ou de grands mouvements de réfugiés. Cet ordre a pris le nom de "Congrégation pontificale", le 1er février 1965, selon la volonté personnelle de Paul VI.

Le nombre de projets d'assistance de Mère Theresa en Inde a déjà dépassé la cinquantaine, notamment des créations de jardins d'enfants, de crèches, des cliniques et une léproserie.

Le livre blanc reflétera les prises de positions adoptées en juin par le PQ

MONTREAL (PC) — Le Livre blanc sur la souveraineté-association, qui doit être publié au début de novembre,

reproduira avec une fidélité rigoureuse les positions du Parti Québécois telles qu'adoptées lors de son congrès

de juin dernier.

C'est ce qu'affirme le quotidien "La Presse" qui dit avoir puisé ses

informations de sources sûres auprès du ministère des Affaires intergouvernementales.

Selon le quotidien, la thèse présentée par ce Livre blanc ne sera pas nouvelle: elle collera de très près au texte des résolutions votées par les délégués du PQ en juin dernier.

Les éléments nouveaux du document seront les nouveaux arguments invoqués et la présentation de l'option dans une perspective historique.

Le document contiendra de nombreux rappels historiques des tentatives québécoises et canadiennes de renouveler le fédéralisme. Il serait l'oeuvre de la collaboration de MM. Claude Morin, René Lévesque, du conseiller spécial Daniel Latouche et du stratège Claude Mallette.

ments et agissant suivant les instructions de leur gouvernement — prendrait les décisions affectant les deux collectivités, chaque Etat disposant d'un vote. Une cour de justice de l'Association trancherait tout différend pouvant surgir entre les deux Etats et interpréterait les textes juridiques de l'association. Une monnaie commune serait instaurée et les actuelles institutions bancaires centrales seraient aménagées en institutions communautaires. En cas d'échec ou d'impasse dans les négociations à ce propos, Québec créerait sa propre monnaie.

Le document évoquera également la libre circulation des marchandises, c'est-à-dire l'union douanière, sauf dans des cas spécifiques qui feront l'objet d'ententes. Il proposera la libre circulation des personnes entre les deux territoires, sans contrôle policier, sans poste de douane ou d'immigration, sous réserve que les citoyens du Québec aient leur propre passeport et sous réserve d'ententes concernant le marché du travail et l'immigration. L'association suppose également la liberté de circulation des capitaux entre les deux Etats, sous réserve de la promulgation d'un code des investissements, de dispositions particulières pouvant être adoptées pour la régie de certaines institutions financières ou de toute autre mesure devant faire l'objet d'une entente spécifique entre les deux Etats.

Le Front commun...

(Suite de la première page)

commun d'action, ce n'est plus un Front commun", a déclaré le vice-président de la FTQ.

Il reproche à la CSN d'agir en solo dans cette étape de négociations.

"Si le Front commun "pète", ce sera dans les 48 heures", a-t-il précisé.

Au parlement

L'annonce de cette nouvelle déconformation du Front commun est survenue au moment où le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, livrait ses commentaires relatifs à la situation qui prévaut par tout le Québec, principalement dans la Métropole et la capitale nationale.

Soulignant devant les membres de l'Assemblée nationale "la disproportion très grande entre les moyens de pression utilisés et l'état des pourparlers aux différentes tables", M. Lévesque a souligné que cet état de faits crée une "situation déplorable et qui ne peut durer indéfiniment".

"C'est maintenant une question de jours avant que nous soyons amenés à réagir", a révélé le premier ministre, sans expliquer davantage ce que son gouvernement entendait faire pour régler les nombreux conflits qui pointent à l'horizon.

Le geste de la CSN

Pour sa part, le coordonnateur de la CSN au sein du Front commun, M. Marcel Gilbert, tout en admettant que son organisation syndicale ne peut plus compter sur la CEQ pour forcer le règlement, a expliqué que la recommandation de débrayer le 25 octobre tenait de plusieurs facteurs:

1 — La volonté collective d'un règlement satisfaisant avant l'automne;

2 — La nécessité de soutenir, par des moyens de pression, le travail de discussions aux tables de négociation.

"Il s'agit, explique M. Gilbert, de

décider d'exécuter, même seul, le 25 octobre, les mandats d'action que le Front commun s'est donné pour soutenir les grandes revendications."

Les réactions

Interrogés tant sur les propos des dirigeants de la FTQ que sur ceux du coordonnateur de la CSN, les dirigeants de la CEQ se sont montrés d'un calme olympien, pour ne pas dire d'une assurance à la Parizeau.

"Le Front commun n'est pas mort,

a réitéré la vice-présidente de la CEQ, Mme Micheline Sicotte. A preuve, l'intercentrale se réunira, en fin de semaine, pour faire le point sur la situation. Une trentaine de minutes plus tard, c'était à l'attaché de presse de la CEQ de pistonner une réponse: L'Alliance des professeurs de Montréal, le plus important syndicat de la CEQ, sur le plan numérique, vient d'accorder un mandat de grève générale illimitée à ses dirigeants.

"On verra bien si le Front commun est mort", a-t-il conclu.

Lock-out à la CAT

(PC) — Des débrayages ayant eu lieu parmi certains membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), la Commission des accidents du travail (CAT) a décidé de fermer, hier à partir de minuit, tous ses bureaux: aussi bien du siège social que des centres régionaux et locaux.

C'est "en dernière extrémité" que la Commission a pris cette décision, a déclaré M. Robert Sauvée, président de la CAT. En effet, dit-il, les débrayages déclenchés depuis le 1er octobre empêchent la commission de fournir aux accidentés du travail le service requis par les dispositions de la loi.

La grève, ordonnée par le SFPQ, affecte 70 de ses membres postés à des points stratégiques des rouages administratifs de la CAT. Elle touche le siège social et les quatre directions régionales: Montréal, Laval, Longueuil et Québec (80 pour 100 des dossiers).

Grâce à ses cadres, la Commission a pu débloquer, jeudi et vendredi, quelque 7.000 chèques. Mais l'ouverture de dossiers nouveaux est interrompue. Les dossiers

Le Livre blanc définirait la SOUVERAINETE "comme étant l'exclusivité des pouvoirs législatifs et fiscaux et la liberté de dépenser sur le territoire." A cela s'ajoutent les pouvoirs exclusifs d'administrer la justice sur le territoire, d'y assurer la protection des biens et des personnes et, aussi, d'engager la collectivité dans des traités internationaux.

Quant à l'ASSOCIATION, elle serait détaillée au moyen des institutions communes. Ainsi, un organisme décisionnel — formé de ministres délégués par chacun des gouverne-

l'imperméable à doublure amovible



Le
31
pour
hommes

Imper croisé double et boutonné avec pattes de serrage aux poignets. Impeccablement coupé dans un robuste tissu polyester et coton, il se double d'un chaud mélange de laine et acrylique. Taupe. Du 36 au 48. \$135.

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

CTCUQ
CARTE D'ABONNEMENT
427621

Une approche personnelle au transport en commun

La carte d'abonnement de la C.T.C.U.Q.

- Elle vous identifie et vous donne droit aux économies que confèrent les laissez-passer dont elle est indissociable.
- Elle comporte votre photo, votre signature et votre identification numérique.
- Vous pouvez l'obtenir, pour \$2.00, après présentation de vos pièces d'identité et séance de photo, à cet unique endroit:

Bureau des services à la clientèle de la C.T.C.U.Q.
338, de la Couronne
(Place Jacques-Cartier)

entre 9 et 17h - le lundi, mardi, mercredi et samedi
entre 9 et 21h - le jeudi et vendredi

Valable en tout temps, la carte d'abonnement personnelle de la C.T.C.U.Q. rend plus facile l'accès au transport en commun à tarif réduit.

La présentation de cette carte est nécessaire pour l'obtention de tout laissez-passer. Hâtez-vous de vous la procurer, si vous ne l'avez déjà, ou si vous l'avez égarée.

Pour renseignements téléphoniques:
Services à la clientèle 627-2511 de 7 à 21h30.

CTCUQ C'EST PARTI pour du bon



le secteur public en négociation

Laberge ridiculise la CEQ

par Jacques DALLAIRE

Comparant le Front commun des trois centrales CSN-CEQ-FTQ, engagé dans la négociation pour le renouvellement des conditions de travail des syndiqués des secteurs public et parapublic, à un "enfant très fragile", le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a publiquement tourné en ridicule, hier, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Conférencier invité au neuvième congrès biennal du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui réunit 1.500 délégués dans la capitale, le président de la Fédération des travailleurs du Qué-

bec a en effet profité de cette prestigieuse tribune pour cribler de balles la CEQ.

"Syndicalistes chromés!"

Devant des délégués qui se bidoñaient littéralement, M. Laberge a lancé, caustique: "Le SCFP est engagé avec d'autres syndicats (FTQ) dans le Front commun, un Front commun qui n'a plus la vigueur qu'il avait auparavant... Le Front commun, devait-il poursuivre, c'est toujours laborieux, il y a beaucoup de monde."

De la part de la CEQ, on aura toujours de beaux documents pré-

parés. Ils ont le temps eux autres, de préparer des beaux documents, mais ça manque de votes!"

Alors que certains se retenaient pour ne pas se rouler sous leur table de travail, le président de la FTQ renchérit: "On oublie d'aller vers la base, d'écouter la base. Ils (la CEQ) nous ont traités tellement souvent de syndicalistes chromés!"

M. Laberge, qui tenait ces propos tantôt en français, tantôt en anglais, en milieu d'après-midi, hier, soit au moment ou avant que ne courent des "rumeurs" d'écclatement du Front commun, a indiqué

que la moyenne des votes recueillis au sein des trois centrales FTQ-CSN-CEQ, quant à l'opportunité de tenir une journée de débrayage de 24 heures, est fort significative.

Message sain

A la FTQ, il a rappelé que la moyenne en faveur d'un tel mouvement a été de plus de 80 pour 100, de 70 pour 100 à la CSN, alors qu'on a atteint moins de 50 pour 100 à la CEQ.

Un peu plus tard, en conférence d'information, M. Laberge déclarait que les résultats de cette consultation auprès des membres "devraient

donner un message à tout le monde."

"Il faut absolument aller voir le monde, a-t-il dit, avant de prendre des décisions ou de dicter une ligne de conduite."

Les résultats de ces votes constituent pour le président de la FTQ un "message sain".

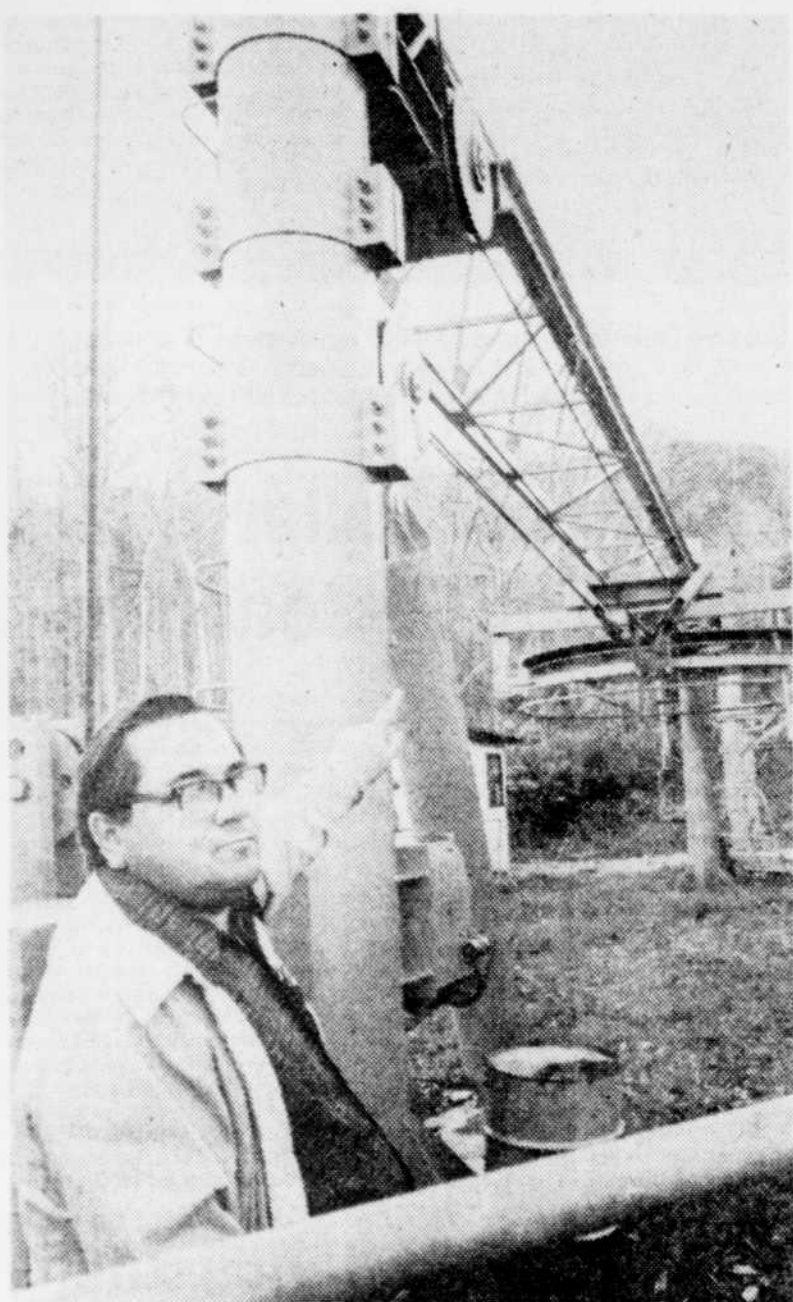
Après avoir indiqué avoir rencontré "des gens de la FTQ, hier soir (lundi soir), pour évaluer la situation, M. Laberge a clairement précisé: "Si la CSN désire agir toute seule, c'est elle que cela concerne."

Quant à la FTQ, M. Laberge

souligne: "Nous allons voir. Si les offres sont valables, nous sommes prêts à discuter. Si elles ne le sont pas, nous allons continuer à nous battre."

Tant en ce qui concerne les négociations que l'attitude à adopter face au projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail, le président de la FTQ a précisé qu'il ne suivra pas aveuglément le gouvernement sur son terrain.

"Nous avons la ferme intention, a-t-il dit, de tester le gouvernement au boutte. Nous verrons s'il a toujours un préjugé favorable aux travailleurs."



M. Pierre Bolduc, le directeur de la grève au Mont Sainte-Anne, explique qu'il y a certaines pièces à changer avant que les remontées mécaniques soient en état de fonctionner.

Grève au Mont Sainte-Anne: un impact sur l'abonnement surtout

par Michel CORBEIL

Si l'ouverture de la saison de ski du Mont Sainte-Anne risque d'être retardée par la grève des employés du gouvernement qui y travaillent ordinairement, les habitués de cet endroit n'ont pas à craindre que la condition des pentes en souffre.

De bonne source, LE SOLEIL a appris que les travaux d'aménagement des pistes en vue de la saison hivernale sont déjà complétés. Ainsi, le fauchage des repoussoirs d'arbustes sur les pentes a été effectué.

L'état des pistes est bon, a reconnu le directeur de la grève

des employés du Mont Sainte-Anne, M. Pierre Bolduc. Cependant, les travaux de finition ne sont pas complétés.

"Mais, ajoute aussitôt M. Bolduc, c'est surtout du côté des remontées mécaniques et de la machinerie pour "damer" la neige que ça va clocher. Certaines machines ne sont pas prêtes."

M. Jacques Ennis, l'assistant de M. Bolduc poursuit en mentionnant qu'il reste au moins trois moteurs à installer sur des remontées mécaniques. De plus, certains contrôles électriques sont à vérifier, avance M. Ennis. Sans être dangereux, cela

pourrait immobiliser certaines remontées mécaniques."

Une vente d'abonnements compromise?

Le Mont Sainte-Anne sera l'hôte, en mars prochain, de compétitions comptant pour la Coupe du Monde. L'élargissement des pentes, le dynamitage de rochers à quelques endroits et l'amélioration de

Les pistes 6 et 13, où seront présentées les compétitions, sont prêtes, affirme M. Roger Matte, le président du comité organisateur de cette tranche de la Coupe du Monde. L'élargissement des pentes, le dynamitage de rochers à quelques endroits et l'amélioration de

certaines parties du parcours sont complétés.

Nous avons reçu l'accord de la Fédération internationale de ski alpin, enchaîne M. Matte. Des représentants de la fédération ont inspecté le terrain à la fin d'août et les modifications mineures, qu'ils ont suggérées, ont été faites depuis."

Le grand perdant de cette grève déclenchée par les fonctionnaires et les employés du gmont Sainte-Anne pourrait bien être l'administration du centre de ski. Un porte-parole des grévistes, M. Pierre Bolduc, a laissé entendre que tout sera tenté pour bloquer complètement la vente d'abonnements de saison aussi longtemps que durera le débrayage. "Et l'arrêt de travail se poursuivra tant que la convention collective ne sera pas signée."

Selon une source particulièrement bien renseignée, la vente de billets de saison risque d'être lourdement hypothéquée, cette année.

Pour que ce soit rentable, commente notre informateur, un tel billet doit être acheté tôt durant la saison. Or, certains skieurs se demandent si le Mont Sainte-Anne ouvrira à temps. Ils commencent à se dire qu'ils vont prendre leur billet ailleurs.

Même si c'était possible d'acheter des billets, plusieurs personnes hésiteraient à le faire de peur de ne pas pouvoir profiter de toute la saison de ski. C'est la neige qui va déterminer les conséquences pour le centre," dit-il en laissant entendre que plus la saison de ski progressera, plus il sera difficile de vendre les billets de saison.

Les grévistes de la SAQ ne démordent pas

par Pierre ROBERGE

MONTREAL (PC) — Les 52 employés congédiés depuis février par la Société des alcools du Québec devront tous être réintégrés dans leurs fonctions avant que les magasins frappés par des grèves et des lock-outs ouvrent leurs portes.

Prenant la parole, hier, devant près de 500 syndiqués de la région de Montréal, le président Ronald Asselin, du Syndicat des employés de magasin et de bureau de la SAQ, a déclaré: "Nous sommes sortis ensemble, nous allons rentrer ensemble."

D'après lui, des employés ont été congédiés simplement pour avoir mis des auto-collants syndicaux sur des vitrines de magasin. Quant à ceux qui ont été congédiés pour avoir lancé du goudron, M. Asselin a affirmé que ces domma-

ges ne se comparent pas aux dommages moraux infligés aux grévistes.

M. Asselin a cité les chèques avec le montant \$0 et la mention "nul" envoyés aux employés et qui ont pour but, selon lui, d'influencer les épouses et les enfants des grévistes.

C'est la semaine dernière que la SAQ a fait savoir qu'elle voulait choisir ceux des 52 congédiés qu'elle allait reprendre à son service, a ajouté M. Asselin, et il n'est pas question que le syndicat accepte une telle discrimination.

Quant à la trentaine qui sont poursuivis pour dommages à la propriété, il a affirmé que leur cause, et éventuellement leur procès, pourront être instruits séparément.

Les syndiqués réunis en assem-

blée ont par la suite approuvé à une forte majorité la résolution exigeant le retour de tous les congédiés ainsi qu'une autre demandant, avant tout retour au travail, la conclusion d'une entente de principe sur les vacances et les heures supplémentaires.

Pour les vacances, a précisé M. Asselin, le syndicat demande des clauses presque identiques à celles de l'ancienne convention collective et, pour le temps supplémentaire, que le salaire soit double après 16 heures.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, doit arrêter de "niaiser" les syndiqués et faire preuve de bonne foi, a dit M. Asselin. "On peut s'asseoir et tout régler en deux heures et les magasins seront ouverts en fin de semaine."

Entreprise privée

Le président du syndicat a par ailleurs dénoncé ce qu'il a appelé le chantage du ministre du Développement économique, M. Bernard Landry, qui, il y a deux semaines, avait affirmé que le gouvernement avait "de fortes tentations" d'élargir l'éventail des boissons alcoolisées disponibles en épicerie.

A la question de savoir si le gouvernement devrait se contenter de percevoir les taxes et de laisser la distribution de l'alcool à l'entreprise privée, M. Landry avait répondu que l'Etat "suivait parfois les desirs des citoyens".

Candidat défait à l'investiture péquiste dans la circonscription de Châteauguay en vue des élections de l'automne 1973, M. Asselin a déclaré, à propos du gouvernement actuel: "On a travaillé à les faire

élire et ils nous remercient avec cinq mois de grève et de lock-out."

Quant au négociateur principal de la SAQ, Me André Loranger, M. Asselin a dit de lui qu'il "est le pire dans la province et qu'il hait les travailleurs. Il a laissé les employés de Radio-Québec six mois dans la rue, et maintenant, ils sont pris avec au Devoir". Les négociations sont justement en cours à ce quotidien en vue du renouvellement du contrat de travail des journalistes.

Stockage illégal

L'avocat du syndicat, Me Serge Brault, a par ailleurs rappelé qu'une liste avait été transmise, en février dernier, au ministre de la Justice, M. Marc-André Bedard, donnant les noms de commerces ayant stocké de l'alcool illégalement, aux alentours de Noël 1978.

dans des endroits non prévus par leur permis.

Le syndicat a été avisé par le ministère, deux mois plus tard, que cette liste avait été transmise au service compétent et n'en a pas entendu parler depuis. Des copies de bons de livraison et factures incriminantes ont été jointes à cette liste, a ajouté Me Brault.

Des bars du centre-ville, a-t-il révélé, ont acheté de grosses quantités d'alcool au point qu'il a fallu en livrer "dans une maison à Brossard". Les bars et autres commerces impliqués voulaient ainsi se prémunir contre une éventuelle grève à la SAQ, a-t-il dit.

Rappelons que les employés de la région de Montréal sont au nombre de 650. Le syndicat, qui représente 2.000 membres au Québec, n'est affilié à aucune centrale syndicale.

FAITES-LE CE SOIR...

647-3333

et vous abonner au journal

LE SOLEIL

BUREAUX A LOUER

Rue La Perade, Ste-Foy
2.000 pi. ca., tout ou en partie.
Air climatisé. Premier étage. \$6.00 pi. ca.

653-1850

BUREAUX A LOUER

Le Claridge
Jusqu'à 4380 p.c., tous services inclus.
529-5458 - 524-2961
683-3041

35, GRANDE-ALLEE est
Bureaux à louer

— Près de Courriel
— Edifice complètement rénové, aménagé, climatisé, stationnement disponible;
— Plusieurs locaux disponibles au loyer mensuel variant de \$100 à \$300;
— Service disponibles: -réceptionniste -secrétariat -photocopie
— Déjà sur place: avocats, notaire, courtier en immobilier, agence de voyage, sociétés immobilières.

Tél.: (418) 647-3945

A.Q.P.M.R.

Les 18, 19 et 20 octobre 1979, l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion tient son congrès au Montmartre canadien, 1679, chemin St-Louis, Québec.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire le jeudi soir 18, à 19h30, au moment de l'accueil. Le thème: "Le temps d'un bivouac" 10 ans après.

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de:

• PHARMAPRIX

inséré dans cette édition.

JEEP CJ-7, 1977

A vendre

Du propriétaire

Tél.: 656-9832

COURS DE FLEURISTE

Séminaire spécial donné à Québec en collaboration avec L'ATELIER DE MONTREAL
9634, Lajeunesse
Montréal, H3L 2G8
Renseignements: (514) 388-6957
Permis numéro 749516, Coll. d'art personnel, ministère de l'Éducation

Moi, je gage...
comme ça me plaît

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

PHARMACIE

Désire acheter une pharmacie dans la ville de Québec ou environs (20 milles). Écrire à:

Dept 9146 - Le Soleil
390 St-Vallier est,
Québec, Qué. G1K 1J6

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Des candidats du Mouvement municipal à tous les postes aux élections du 4 novembre, à Cap-Rouge

par Vincent CLICHE

Le Mouvement municipal des citoyens de Cap-Rouge présentera des candidats à tous les postes, en vue des élections du 4 novembre, dont M. André Juneau, conseiller sortant, au poste de maire.

Un seul autre conseiller sortant se représentera cette année. Il s'agit de M. Roger Flaschner, candidat au siège no 2. Tous les autres candidats sont des nouveaux venus dans la politique municipale: MM. Hervé Carpentier, au siège no 1; Lawrence Cannon, au siège no 3; André Garon, au siège no 4; Pierre Larouche, au siège no 5; et Benoît Goudreau, au siège no 6.

Jusqu'ici, aucun autre groupement ou individu n'ont fait connaître leur intention de se porter candidat. Les

missions en candidatures se feront le 28 octobre.

Nouveau parti

Le Mouvement municipal des citoyens de Cap-Rouge est un nouveau parti politique créé en vue des élections de novembre, mais, selon le candidat à la mairie, M. Juneau, il acquerra un caractère permanent afin que le contact avec la population soit continu et puisse assurer que les politiques préconisées par le conseil municipal correspondent vraiment aux aspirations des citoyens.

Le MMCC est un groupe d'individus partageant des objectifs communs et réunis dans une même organisation pour leur permettre de réaliser leurs vives communes.

C'est aussi dans le but de repré-

senter le plus grand nombre de citoyens possible que le MMCC veut garder sa neutralité vis-à-vis des partis politiques supérieurs.

Le programme

Le thème de la campagne électorale du MMCC sera: "Mieux vivre".

Et pour mieux vivre, le parti municipal propose, dans son programme électoral, de:

1 — Freiner les augmentations de taxes par une saine gestion, par un contrôle efficace des dépenses et par une application rationnelle de la réforme fiscale.

2 — Procéder à une réforme administrative par une étude en profondeur des services municipaux donnés aux citoyens, par l'élargissement des mandats attribués aux différentes commissions administratives et par la création d'une nouvelle commission municipale pour l'étude des ententes intermunicipales.

3 — Promouvoir l'identité carougeoise par le renforcement d'appartenance des citoyens de Cap-Rouge à leur milieu et par le maintien de l'intégrité du territoire de Cap-Rouge.

Sur ce point, M. Juneau a déclaré qu'il ne préconiserait jamais la fusion de Cap-Rouge avec Sainte-Foy ou une autre municipalité.

4 — Améliorer les relations entre la municipalité et les citoyens par une information plus soutenue et plus adéquate et par des consultations régulières auprès des citoyens.

5 — Favoriser une meilleure qualité de vie par la protection de l'environnement, par le respect des recommandations du guide d'aménagement, par la conservation du Vieux Cap-Rouge, par une urbanisation contrôlée et par une accessibilité aux loisirs en privilégiant le principe de l'autofinancement.

6 — Assurer l'épanouissement des activités socio-culturelles par un soutien constant aux organismes à caractère social, culturel et communautaire.

Le candidat à la mairie

M. Juneau, candidat à la mairie, poste laissé vacant par le maire sortant, M. Yves Blache, est conseiller à Cap-Rouge depuis 18 mois. Mais il a assumé depuis plus de 3 ans des tâches considérables à l'hôtel de ville, notamment à la présidence des commissions de l'environnement et des finances. M. Juneau est diplômé de l'université Laval et travaille actuellement au ministère de l'Environnement du Canada, dans le secteur de la recherche forestière.



Le Soleil, Jacques Deschênes

L'équipe du Mouvement municipal des citoyens de Cap-Rouge, qui se présente aux élections du 4 novembre. En partant de la gauche: MM. André Garon (siège no 4); Pierre Larouche (siège no 5); Benoît Goudreau (siège no 6); André Juneau (à la mairie); Lawrence Cannon (siège no 3); Roger Flaschner (siège no 2) et Hervé Carpentier (siège no 1).

Val-Bélair Le maire proposera un référendum sur la réforme fiscale

par Gilles OUELLET

VAL-BÉLAIR — Le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, proposera aux membres du conseil municipal, lors de la prochaine assemblée publique prévue pour le 5 novembre, que le projet de réforme fiscale qui fut rejeté lundi soir fasse l'objet d'un référendum.

On ne peut pas laisser dormir un pareil projet sur les tablettes, et, si ceux qui ont voté contre lundi veulent être démocratiques, ils accepteront l'idée de tenir un référendum sur cette question", a déclaré M. Dubé, hier, au cours d'une entrevue au SOLEIL.

M. Dubé affirme que ses concitoyens ont une attitude positive face à ce projet, n'ayant pas senti une opposition dans la population mais plutôt un appui; quelque 400 contribuables ont déjà signé une pétition en faveur de l'application de la réforme pilotée par le maire.

Cette consultation populaire pourrait avoir lieu au printemps ou à l'automne 1980, selon M. Dubé; le maire déclare s'être fixé comme objectif de créer un esprit communautaire à Val-Bélair et il croit que le projet de

réforme fiscale constitue un moyen d'atteindre cet objectif.

Rappelons que la réforme proposée par M. Dubé au milieu de septembre abolirait les taxes de secteur et remplacerait ces revenus par l'imposition d'une taxe foncière de \$1,11 du \$100 d'évaluation à l'ensemble des citoyens.

A l'heure actuelle, en plus des taxes spéciales et de la taxe foncière de \$1,75 du \$100 d'évaluation, quelque 3.448 des 4.135 propriétaires de Val-Bélair paient entre \$1 et \$7,55 du pied linéaire pour les taxes de secteur. Ces impôts rapportent \$830.000 à la municipalité cette année.

Après un débat public d'un mois, le projet a été refusé à quatre voix contre trois, lundi soir, à la grande déception de M. Dubé.

Les adversaires de la réforme, dont le président du parti Action Val-Bélair, le conseiller Denis Vidal, ont dit que le projet était prématuré, qu'ils aimeraient plus d'études sur l'impact d'un tel changement, et qu'ils craignaient que la dette publique double avec la réalisation de travaux qui seront demandés par les citoyens.

Des étudiants pourront aller à la ferme du séminaire à St-Joachim

par Gérald OUELLET

Le laboratoire d'histoire et d'activités culturelles à la grande ferme du séminaire à Saint-Joachim, dans le comté de Charlevoix, sera à la disposition des étudiants de la Commission scolaire régionale Orléans dès janvier prochain, soit huit mois avant la date prévue. La session de janvier sera pour les étudiants de la région immédiate de Québec seulement. Les étudiants des autres régions devront attendre en septembre, soit au début de la prochaine année académique 1980-81.

Des travaux de rénovation sont présentement en cours sur le terrain. Le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Éducation et la Commission scolaire régionale

Orléans ont complété les ententes finales permettant la réalisation de ce projet. Les arrangements techniques sont terminés et les dirigeants de la régionale Orléans procéderaient, des jeudi prochain, à l'embauchage de deux professeurs-animateurs. C'est ce qui ressort d'une entrevue accordée au SOLEIL par M. Gérard Grenier, directeur général à la CSRO.

La maison de la grande ferme du séminaire à Saint-Joachim se veut être un laboratoire historique où les jeunes de 13 à 17 ans pourront s'initier à l'histoire du Québec et découvrir un patrimoine bien vivant. Les activités auxquelles ces jeunes s'adonneront, soit l'initiation au folklore, aux loisirs anciens et à l'archéologie historique, leur permettront de mettre en valeur leur héritage culturel. Le public et les

groupes intéressés à l'histoire et à son enseignement pourront eux aussi profiter de la maison de la grande ferme, les fins de semaines, en période de vacances et bien sûr tout au long de l'été.

Le projet de la maison de la grande ferme du séminaire est une première du genre au Québec. Son instigateur, M. Grenier, de la CSRO, s'est déclaré plus que satisfait de voir que, grâce à la collaboration des deux ministères, les Affaires culturelles et l'Éducation, son projet verrait le jour dès janvier prochain. Cela fait chaud au cœur de voir ses efforts couronnés de succès et de savoir que de nombreux jeunes pourront profiter de ce nouveau genre d'enseignement de l'histoire, nous avouait M. Grenier.

Occupons-nous de nos oignons



La meilleure façon de s'occuper de nos oignons est sans contredit d'acheter des oignons du Québec.

Toujours frais, ils vous assurent des résultats remarquables.

Ils sont faciles à reconnaître, car leurs emballages "Produits du Québec" portent tous le sigle des Producteurs d'oignons du Québec.

Faites-vous plaisir, et traitez-vous aux p'tits oignons... du Québec.

Obtenez votre dépliant de recettes aux oignons en envoyant une enveloppe pré-affranchie à: Les Producteurs d'oignons du Québec Enr. C.P. 220, Montréal, Québec H3Z 2T2

Vous reconnaîtrez les oignons du Québec à ce sigle.



Les Producteurs d'oignons du Québec Enr.



Québec: l'industrie touristique se porte bien dans la région, selon Marcel Pageau

par Denis ANGERS

L'industrie touristique se porte bien dans la région de la Capitale: à tout prendre, elle s'avère être, en 1979, l'une des zones d'attraction privilégiées au Canada et aux États-Unis.

Tel est du moins le constat plein de santé qu'a dressé hier le président de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), M. Marcel Pageau, en dévoilant devant la section de Québec de l'Association nationale des secrétaires les plus récentes données compilées, en 1979, par le Service de la promotion touristique de l'organisme supramunicipal.

C'est ainsi que, par exemple, l'industrie du congrès se porte à merveille depuis le début de l'année courante. À preuve, Québec a accueilli en ses murs pas moins de 136 rencontres d'importance entre les mois de janvier et août, trois de plus qu'en 1978, une année pourtant exceptionnelle avec ses 102.968 congressistes louant 44.850 chambres et dépensant quelque \$25 millions dans la région.

Qui plus est, ces chiffres encourageants au possible ne tiennent pas compte, de dire le maire Pageau, des mois de septembre, d'octobre et novembre où les réservations dépassent de beaucoup celles de l'an dernier. Pas plus qu'ils ne tiennent compte des réunions groupant moins de 200 participants.

Occupation exceptionnelle

La prospérité de l'industrie du congrès s'est d'ailleurs traduite, de révéler M. Pageau, par un taux d'occupation remarquable dans les grands hôtels de la Vieille

Capitale et de sa banlieue. Ainsi, le taux régional d'occupation est passé de 59 pour 100 en 1972 à 67 pour 100 en 1978 et à 69 pour 100 en 1979. Et, si la tendance se maintient, c'est vers un record qui sera enregistré en 1980, avec un taux atteignant 77 pour 100.

Exemple de cet accroissement de l'occupation hôtelière, le mois d'août 1979 a fait pavoiser les directeurs d'établissements, avec un taux régional plafonnant à 95,2 pour 100, par rapport à 88,1 pour 100 l'an dernier.

Cette prospérité touristique ne se situe pas seulement au chapitre hôtelier puisque, selon M. Pageau, les kiosques d'accueil de la CUQ auront probablement vu défiler en 1979 un nombre record de visiteurs, un nombre qui a augmenté de pas moins de 105 pour 100 au cours du seul mois de septembre 1979.

Au chapitre de la restauration, enfin, la même tendance à la hausse se constate en cette bonne année 1979. Ainsi, la région de Québec, déjà première en 1978 pour ce qui est de l'accroissement des ventes dans les restaurants, salles de banquets et bars, s'est à nouveau classée première au Canada en 1979, avec une augmentation de ces "ventes de service" atteignant 19 pour 100.

Cette situation encourageante — \$300 millions de retombées économiques, 10.000 emplois — a fait dire au président Pageau qu'il faut maintenant envisager une meilleure coordination des efforts de tous les intervenants, privés comme publics, dans ce secteur. À cette fin, la CUQ entend conclure une entente avec la toute nouvelle Association touristique de la région de Québec.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Stoneham

\$77 millions pour relier Donnacona à Trois-Rivières

La 40 sera terminée dans trois ans

par Gilles OUELLET

DONNACONA — Au plus tard à l'été 1983, et peut-être même à l'automne 1982, si tout va bien, les automobilistes québécois pourront se rendre à Montréal en empruntant l'autoroute 40, sur la rive nord du Saint-Laurent.

En inaugurant, hier, le tronçon nord de 26,2 km de cette voie rapide entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Pointe-aux-Trembles, près de Neuville (Portneuf), le ministre des Transports, M. Denis De Belleval, a annoncé le parachèvement de la route 40 entre Donnacona et Saint-Louis-de-France, de même que la construction du dernier tronçon de la route 755 allant de la rue Thibault, à Cap-de-la-Madeleine, à l'intersection de la 40, à Saint-Louis-de-France.

Les contrats pour les travaux de

terrassement et de gravelage sur une longueur de 71,2 km entre Donnacona et Saint-Louis-de-France seront accordés avant le printemps 1980, et exigeront des déboursés de \$77 millions.

M. De Belleval estime que la construction de cette autoroute coûtera \$125 millions; le tronçon inauguré hier, a nécessité des déboursés de \$32 millions, le déboisement et la construction de plusieurs ponts d'échange sur la future voie ont déjà coûté \$16 millions, en plus des travaux qui restent à réaliser.

La première étape des travaux, entreprise en novembre 1977, comprenait la construction de la chaussée nord de l'autoroute 40, de la limite du boulevard Charest ouest jusqu'à l'ouest du boulevard Fossambault, l'érection de quatre structures nécessai-

res pour enjamber le boulevard Fossambault et voies ferrées du CN, la construction d'un échangeur et le réaménagement d'une partie de ce boulevard.

Dans une deuxième étape, des travaux de \$5,5 millions furent réalisés pour prolonger la construction jusqu'au tronçon déjà ouvert de la 40 dans la municipalité de Pointe-aux-Trembles, pour aménager deux haltes routières, et pour ériger deux structures à la hauteur de la route Gravel et au-dessus de la route Girard.

Nouveau tronçon

Les travaux des entrepreneurs seront facilités dans le cas du nouveau tronçon puisqu'une quinzaine de structures, dont le pont sur la rivière Batiscan, le pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade, ainsi que plusieurs ponts

d'étagement au-dessus des routes transversales ont été construits lors de travaux d'hiver, ces deux dernières années.

Le déboisement a été fait au printemps dernier sur toute la longueur de la future voie rapide, et un contrat de drainage au coût de \$1 million a été accordé en septembre 1979 pour la section comprise entre Saint-Louis-de-France et la rivière Batiscan.

Un appel d'offre sera par ailleurs lancé le 23 octobre en vue de construire la dernière partie de la route 755 allant de la rue Thibault, à Cap-de-la-Madeleine, à l'intersection de l'autoroute 40.

Axe majeur

Prenant la parole à Donnacona,

hier midi, le ministre De Belleval a affirmé que l'autoroute 40 doit devenir l'axe majeur de circulation sur la rive nord du Saint-Laurent; cette voie sera la première autoroute qui reliera Québec et Trois-Rivières, sur la rive nord.

Cette nouvelle route drainera le trafic des voies secondaires, régionales et provinciales du territoire, et attirera une partie de la circulation de la rive sud, a dit le ministre en ajoutant que la pression de l'augmentation de la circulation diminuera sur le pont Laviolette (Trois-Rivières) et sur les ponts de la rive sud de Montréal reportant ainsi à plus tard la nécessité de la construction d'un nouveau pont reliant l'île de Montréal à la rive sud.

L'autoroute 40 dégagera la circulation sur la route 20, facilitera le trafic

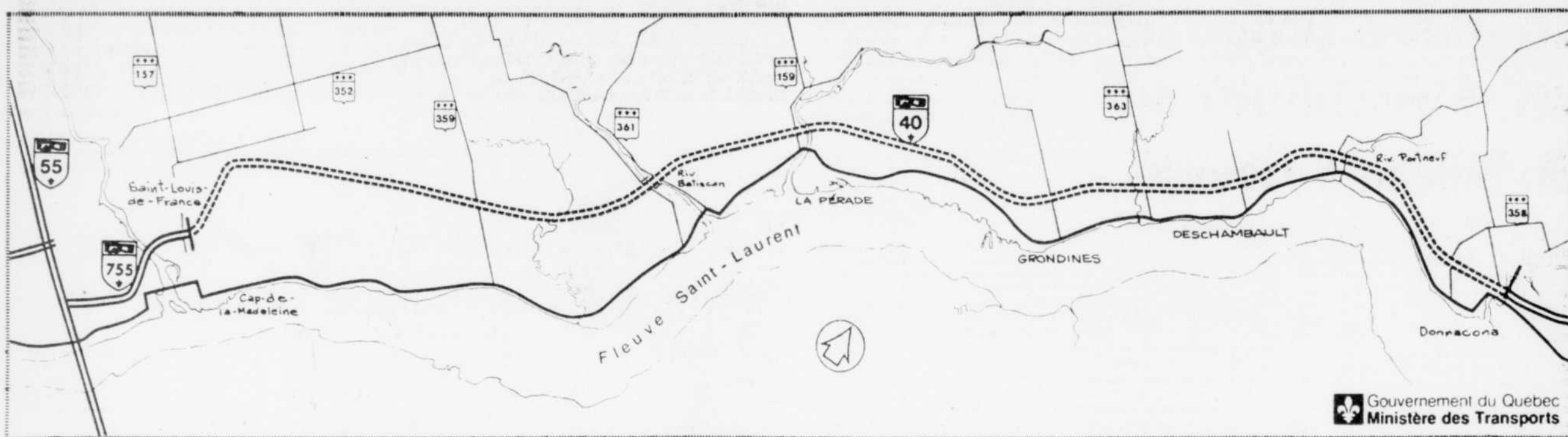
de transit et rendra plus accessibles les zones touristiques situées en bordure du fleuve ou plus au nord.

Programmation ferme

Le nouveau ministre des Transports a profité de cette inauguration pour répéter ses priorités et pour annoncer que la ministre devrait avoir, à partir de l'an prochain, une programmation ferme de travaux pour trois ans à venir.

Une telle programmation, connue des entrepreneurs et du public, éviterait l'interruption de travaux ou la remise en question de projets.

Au sujet de ses priorités, M. De Belleval a réitéré son intention de promouvoir le transport en commun, de la sécurité routière et des grandes liaisons routières et interrégionales, comme l'autoroute 40.



Le pointillé indique le tracé de l'autoroute qui reste à compléter, soit 71,2 km. Le tout doit être terminé à l'automne 1982, si tout va bien.

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

A Beauport

Plan-directeur de développement des loisirs publié avant janvier

par Gérald OUELLET

Le Service des loisirs et parcs de la ville de Beauport serait en mesure de rendre public son projet d'un plan directeur de développement des loisirs avant janvier prochain.

C'est ce qui ressort d'une première séance de consultation des citoyens, séance qui se tenait lundi soir au Centre Montmorency-Laval pour le secteur de Beauport (Fargy, Villeneuve et Mgr-Robert). Cette série de consultations devra se terminer le 24 octobre prochain dans le secteur de Montmorency.

Il n'y a que 22 personnes qui ont assisté à cette première séance d'information. Le responsable de la consultation pour le Service des loisirs et parcs de la ville M. Jacques Francoeur, assisté de M. Claude Dubois et de quatre animateurs de secteur du même organisme, a profité de cette réunion pour expliquer le document "La parole est à vous" et pour faire connaître l'orientation que compte donner le service pour 1980, les moyens d'action qui seront pris, le rôle

que le citoyen sera appelé à jouer et bien sûr les coûts.

On sait que le Service des loisirs et parcs de la ville compte pour 10,1 pour 100 du budget global de Beauport, soit près de \$2 millions. On a également appris que mis à part les 155 clubs de hockey et de balle, pas moins de 81 organismes oeuvrent au sein des loisirs. Ces organismes sont répartis comme suit: 34 socio-culturels, 29 sportifs et 18 sociaux ou autres. Globalement ces organismes impliquent 9.379 personnes parmi lesquelles un bon nombre ne sont que des participants à l'activité offerte.

On a également constaté une faiblesse dans le secteur socio-culturel, par exemple le manque de bibliothèque municipale, tandis que le secteur des sports semblait répondre adéquatement aux besoins de toute la population du grand Beauport. Pour bien faire comprendre cette faiblesse, on a rappelé que Beauport ne s'était donné un organisme pour la protection du patrimoine que depuis un an seulement alors que cette ville compte le plus grand nombre de maisons et sites historiques du Québec métropolitain.

M. Francoeur a rappelé aux participants que quel que soit le potentiel de la ville, il ne pourra être réellement mis en valeur que grâce à une participation dynamique de la part des citoyens et des groupes à cette entreprise.

A la même occasion, les participants ont été invités à remplir le questionnaire qui accompagne le document "La parole est à vous", permettant ainsi aux dirigeants du service de compléter leur consultation.

Comme le faisait remarquer M. Francoeur, aucun des participants n'a apporté de cas particuliers. Ils désiraient tous connaître plus particulièrement les orientations que l'organisme compte adopter dans l'avenir selon bien sûr, les disponibilités financières de la ville de Beauport.

En terminant, M. Francoeur a fait observer qu'une attention particulière serait apportée aux secteurs de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, de Courville et de Montmorency car ce sont les secteurs les moins bien structurés du grand Beauport.

Beauport: la garderie des Couleurs emménage et devient La Ritournelle

par Gérald OUELLET

La garderie des Couleurs, autrefois au 3565, boulevard Mgr-Gauthier, occupe depuis quelques jours ses nouveaux locaux, au 3545 chemin Royal, dans le secteur de Giffard, à Beauport, sous une nouvelle administration, et portera dorénavant le nom de garderie "La Ritournelle".

Comme l'indiquait la directrice, Mme Louise Begin, en plus d'occuper de spacieux locaux, la garderie changera également de vocation en devenant une garderie éducatrice, afin de répondre aux nouvelles normes du ministère des Affaires sociales.

Cette garderie est une initiative des parents qui la fréquentent. Les parents ont formé un bureau de direction présidé par Mme Odette Filiatrault, qui se veut être un organisme à but non lucratif, qui voit à la bonne gestion, au confort et à l'éducation des quelque 55 enfants qui fréquentent La Ritournelle. La surveillance de ces jeunes, qui sont âgés

entre 1 et 7 ans, a été confiée à neuf éducatrices.

Mme Begin nous a déclaré que les parents participaient à la bonne marche de l'établissement que l'on veut très démocratique, non seulement du point de vue pécuniaire, mais également en étant présents lors de leurs moments libres, soit en dinant avec les jeunes ou en participant aux différentes activités de la garderie.

Pour compléter les aménagements extérieurs de la garderie, qui occupe un immeuble de trois étages, Mme Begin nous a confirmé que la ville leur avait passé gratuitement un terrain connexe à l'immeuble de la garderie, sur le côté de la rue Loyola, soit un terrain de 40 pieds sur 125 pieds, où l'on compte ériger une clôture pour la protection des jeunes.

Comme le laissait entendre Mme Begin, cette garderie, contrairement à

d'autres, va très bien et l'inauguration devrait se faire à la fin de novembre.

Vol à Charlesbourg

L'épicerie Place des Seigneurs sur la 4e Avenue est, à Charlesbourg, a été visitée hier, vers 20h30, par un individu qui avait la tête recouverte d'une cagoule.

Dans l'établissement, le malfaiteur a tenu en respect le tenancier, M. Edgar Asselin, sous la menace d'une carabine tronçonnée. Après avoir forcé le propriétaire du commerce à se rendre dans la cuisine à l'arrière du magasin, l'intrus lui a attaché les mains derrière le dos, ainsi que les jambes, avec du ruban adhésif.

Après avoir couché le sexagénaire sur le plancher, le voleur est retourné dans l'épicerie où il a rafé le contenu de la caisse, soit la somme de \$350, avant de prendre la fuite.

Espace habité

Une solution élégante...

Des éléments à multiples usages où l'on peut exposer, dissimuler ou tout simplement ranger!

les cinq éléments \$2,995.00

LA GALERIE DU MEUBLE
1299, boul. Charest ouest, Québec Tél.: 681-0171

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint
Claude Beauchamp

Président et directeur général
Paul-A. Audet
Directeur de l'information
Claude Masson

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition
Marcel Pélipin

Fin prématurée de Pétro Canada

La précipitation est mauvaise conseillère en politique. M. Joe Clark l'a appris à ses dépens en annonçant trop tôt le déménagement de l'ambassade canadienne en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. La levée de boucliers qui suivit l'obligea à atténuer son engagement et peut-être devra-t-il l'oublier pour de bon, grâce à l'élégante porte de sortie que signale présentement M. Robert Stanfield.

Le même scénario peut se répéter pour Pétro Canada. Pendant la campagne électorale, M. Clark a senti que les Canadiens réagissaient bien à sa proposition de dégraisser le gouvernement et de confier à l'entreprise privée des tâches que les sociétés publiques ne réalisent qu'à grands frais. Il s'est donc engagé à démanteler Pétro Canada.

Pressé de questions sur les raisons qui le poussaient à se départir du seul instrument dont dispose le gouvernement pour s'impliquer dans la crise énergétique et protéger directement les intérêts du pays et des consommateurs, il ne put trouver d'autres explications que cette banalité: Pétro Canada n'a jamais trouvé une goutte d'huile!

C'était à la fois un jugement bien court et bien incomplet. Dernière venue dans la jungle de l'exploration, en concurrence avec des multinationales agressives qui cherchent à s'emparer du plus modeste puits de pétrole, peu

importe où il se trouve, Pétro Canada a quand même réussi à se frayer un chemin et à occuper assez de place pour que les géants du pétrole en prennent ombrage. Cela en soi constitue une raison valable pour justifier son existence.

Obsédé par son souci d'asseoir fermement sa crédibilité comme nouveau chef du gouvernement, M. Clark a poursuivi son plan de démantèlement en refusant de reconsidérer sa promesse, à la lumière des renseignements nouveaux dont il dispose depuis le 22 mai.

Il a donc confié à un comité assemblé à la hâte le soin de lui indiquer comment démanteler Pétro Canada, même si l'opposition libérale et néo-démocrate lui promet une lutte farouche sur cette question et même si plusieurs gouvernements provinciaux, voire même des entreprises privées engagées dans le même secteur, se montrent réticents devant le projet du gouvernement.

Il semblait donc jusqu'à hier que rien n'empêcherait le gouvernement de procéder à la liquidation de Pétro Canada. Le vote serré intervenu aux Communes et la réserve des créditistes, qui se disent prêts à soutenir le gouvernement jusqu'à ce qu'il ait exposé clairement sa politique énergétique, offre quand même un certain répit. Au moins, lorsqu'il déposera le

projet de loi controversé aux Communes, le gouvernement sera tenu d'expliquer plus scientifiquement les raisons qui justifient sa politique vivement contestée.

D'ici là, d'autres événements pourraient pousser le gouvernement à redoubler de prudence dans ce dossier. La montée vertigineuse des prix sur les marchés mondiaux du pétrole, le danger réel d'une pénurie au cours de l'hiver, l'attitude suspecte de certaines multinationales, dont les filiales canadiennes disposent d'une marge décisionnelle nébuleuse, sont autant d'éléments qui rendent cette question plus délicate.

Les nombreux avantages fiscaux consentis ces dernières années aux firmes pétrolières pour hâter l'exploration et l'exploitation de nouvelles réserves ont permis aux multinationales d'accumuler les profits, tout en refilant la note de l'exploration aux contribuables, ces derniers étant toujours cependant obligés de payer le prix fort pour les produits pétroliers de base.

Cette situation, déjà inéquitable, deviendra nettement intolérable si le plan de démantèlement de Pétro Canada est appliqué intégralement. Par cette manœuvre, en effet, les contribuables seraient obligés d'absorber la dette de

la société, alors que les profits demeureraient dans les mains du secteur privé.

Le Canada est sûrement le seul pays au monde détenteur de ressources pétrolières à craindre d'exploiter lui-même cette richesse. Alors que les autres pays producteurs optent pour la nationalisation et tentent même de transformer leurs barils de pétrole en autant d'armes politiques, ici on s'empresse de confier à d'autres le soin d'utiliser notre pétrole à leur profit. Dans une situation comme celle-là, le principe sacré de la primauté de l'entreprise privée ne tient pas, parce qu'il vient en collision directe avec l'intérêt public.

Le gouvernement est déjà prisonnier des géants du pétrole pour déterminer l'ampleur de ses réserves et le rythme de leur exploitation, sans parler des prix qui sont fixés par des administrateurs anonymes siégeant hors du pays. Si Pétro Canada n'est plus là pour agir au seul nom de l'intérêt général, qui le fera?

Jusqu'ici, on a plutôt l'impression que M. Clark tient davantage à avoir raison qu'à assurer les approvisionnements en pétrole et garantir l'exploitation rationnelle de l'industrie des hydrocarbures. C'est un bien mauvais critère quand rien de moins que la stabilité économique et industrielle du pays est en jeu.

Marcel PÉPIN

Un bateau à l'ancre

Quelque 160 gros bonnets rouges, la plupart de l'Ouest, se sont réunis à Winnipeg, en fin de semaine, pour ausculter le Parti libéral canadien.

En l'absence de leur chef, Pierre Trudeau, qui n'avait d'ailleurs pas été invité, et de la plupart des anciens ministres, on a posé un diagnostic précis sur l'état du "corpus delicti" électoral: ceux qui détenaient le pouvoir l'ont négligé pour des considérations autres et se sont trop tenus éloignés de la base.

Le seul fait qu'une poignée de militants fassent ainsi bande à part suffirait à lui seul à témoigner des troubles circulatoires qui semblent affecter le parti. D'autant plus que les lendemains de défaite sont toujours propices à des remises en cause, à la recherche de la bête noire.

Les "bonzes" libéraux refusent, bien sûr, d'admettre qu'il puisse se passer, au sein du parti, des tiraillements susceptibles de le faire vaciller.

On alléguera, par exemple, qu'après tant d'années de pouvoir, il y ait de l'usure dans certains rouages, que la routine peut s'être introduite dans le fonctionnement de la machine, que ceux qu'on accuse ainsi d'avoir laissé l'organisation se détériorer étaient justement trop occupés pour y apporter toute leur mesure, tutti quanti

sont quand même conscients que le poisson pourrit toujours par la tête.

En l'occurrence, il s'agit de celle d'un Pierre Elliott Trudeau que, malgré toutes les dénégations et toutes les professions de foi, un grand nombre de dissidents voudraient voir rouler dans le panier, tout en lui assurant suffisamment de prestige pour lui permettre de mieux triompher du référendum de René Lévesque.

On semble se trouver coincé dans un dilemme selon lequel le chef est devenu à la fois indispensable et indésirable et, qu'en même temps, sa présence est autant nécessaire à la cohésion du parti et à son orientation future qu'elle s'avère nuisible à la cause libérale elle-même.

D'ailleurs, dans un sens ou dans l'autre, la réunion de Winnipeg n'a apporté aucune réponse à toutes ces interrogations. C'est probablement du principal intérêt qu'elle devra venir.

Dans l'intervalle, le bateau est à l'ancre, l'équipage astique les cuivres et le capitaine prépare ses "cartes". Mais qui peut vraiment savoir si l'on s'apprête tous pour le même voyage.

Il y en a d'autres, en tout cas, de qui cela fait l'affaire. Mais pour combien de temps?

Paul LACHANCE

Port-Cartier a faim

Un mois après l'annonce de la fermeture de l'ITT Rayonnier, à Port-Cartier, les 1.300 travailleurs, qui de gré ou de force se retrouvent désormais chômeurs, commencent à manifester des signes d'anxiété à l'approche de l'hiver. Ils craignent que la population du Québec et ses dirigeants ne les abandonnent à leur sort.

Au fond, cette inquiétude n'est pas sans fondement. Après un tour de presse spectaculaire au début mais combien limité dans le temps et l'espace aujourd'hui, Port-Cartier illustre une fois de plus le drame des régions éloignées. Dans un passé récent et pendant de longs mois également, les mineurs de Murdochville avaient souffert de l'indifférence des grands centres comme Québec et Montréal.

Cette fois, Port-Cartier a doublement raison de crier pour qu'on l'entende car c'est la ville qui se dépeuple si l'ITT Rayonnier, comme on le croit, ou alors d'autres investisseurs peu emballés par son maquis ouvrier et ses dépouilles forestières, ne viennent pas bientôt à la rescousse.

D'une population de 11.000 habitants, la moitié vivait grâce à la multinationale. Le gouvernement Lévesque a beaucoup parlé sans promettre quoi que ce soit de substantiel quant à la survie. On

veut bien croire qu'il tient pour incroyablement aventureuse l'histoire d'ITT Rayonnier en terre de Cain depuis 1974. Mais il se doit de sauvegarder le droit au travail de milliers de Québécois ayant fondé une ville pour leurs enfants.

Comme on le croit là-bas, ici et à la grandeur du Québec, l'exploitation ou la nationalisation d'Asbestos Corp. ne passionne pas l'opinion publique à qui l'on a mal vendu les profits et emplois à venir dans la région de l'amiante. Plusieurs se demandent toujours si le gouvernement n'investit pas nos millions en se fermant les yeux dans cette affaire.

Dans le pays de Gilles Vigneault, la fermeture d'ITT Rayonnier coïncidait avec la publication de l'énoncé de politique économique du ministre d'Etat Bernard Landry. On y lit que dans le secteur des mines et des forêts en particulier le Québec n'a pas su jusqu'ici retirer le maximum d'impact économique. Pour le domaine forestier, "Bâtir le Québec" recommande une présence accrue d'intérêts québécois et un développement accéléré de la principale industrie d'exportation.

A Port-Cartier qui a faim, qu'attend Québec pour s'y mettre?

Jacques DUMAIS



au fil des idées

Les nouvelles communautés québécoises

par Gérard MARIER
(collaboration spéciale)

De 1970 à 1980, nous avons renoncé à changer l'ensemble de la société, abandonnant ce rêve aux illuminés. Une certitude s'imposait: les conventions collectives nationales et internationales, les contraintes du marché mondial, les carcans imposés par les grandes capitales des arts, les restrictions de pétrole frappant tous les pays occidentaux, les solidarités créées par les moyens de communications sociales à l'échelle de la planète, la mobilité sans limite des travailleurs, tout convergait à rendre impossible le changement d'une société lorsqu'elle se trouvait trop insérée dans l'ensemble du monde.

C'est alors que nous avons entrepris la création de petites communautés — dix à vingt personnes — assez proches de la grande société pour éviter le pharisaïsme et assez loin d'elle pour durer dans la différence.

Au Québec, combien y a-t-il de petites communautés nées depuis dix ans? Quel est le sentiment d'appartenance de ses membres? Quelle est leur vitalité? Quel choix de vie offrent-elles? Sont-elles de moins en moins marginales? Quelles sont leurs chances de survie?

En septembre, trente-huit de ces communautés groupant plus de six cents membres avaient délégué des

participants à une fin de semaine d'échange et de rencontre à Contrecoeur. C'était la première fois qu'un événement d'une pareille envergure se produisait au Québec. Représentant une partie importante de l'ensemble des communautés nouvelles, elles nous ont permis de répondre à certaines questions que nous nous posions.

Les nouveaux communautaires du Québec rencontrés à Contrecoeur ont en moyenne 33 ans; 55 pour 100 sont des femmes; ils sont en majorité étudiants et professionnels; ils ont un fort sentiment d'appartenance à leur communauté; ils se trouvent en communauté pour la vie de fraternité, la recherche d'un approfondissement de la foi, la célébration et la fête.

Les communautés de Contrecoeur venues de tout le Québec débordent de vitalité. Leur recherche-action prend toutes les directions possibles: culture biologique, coopérative d'habitation, conservation de l'énergie, recyclage des déchets, animation de mouvements, fins de semaine pour jeunes, engagement socio-politique, prière et liturgie, publications, accueil des délinquants, assistance des handicapés, graphisme et théâtre: ce sont des exemples, il y en a beaucoup d'autres.

L'éventail des activités reflète l'éventail des structures des nouvelles communautés. Certaines sont résidentielles, d'autres, légèrement plus nom-

breuses, ne le sont pas. Ici, il y a un leadership très fort, là, il reste embryonnaire. Des communautés mettent tous les services en commun, alors que d'autres commencent à peine. La différence entre les communautés saute aux yeux et pourtant j'ai été vivement étonné de l'absence de tout affrontement entre elles. Au contraire, on veut vivre avec ces différences; elles sont un héritage à préserver. L'accueil des différences dans un grand respect imprègne d'une certaine joie est sans doute l'acquis par excellence de Contrecoeur.

L'élargissement des différences n'est pas sans créer des inquiétudes. Où cela mène-t-il? Faudra-t-il, comme communautés chrétiennes, occulter l'appartenance à l'Eglise pour ménager certaines communautés étrangères à la foi de l'Eglise? Sous prétexte de respecter l'engagement socio-politique de certaines d'entre elles — qui de fait n'a pas l'ampleur qu'on imagine — faut-il faire passer au second plan le vivre-ensemble?

Quel est leur avenir? Leur progression sera sans doute lente, mais j'ajouterais: si tu as un projet pour trente jours fonde un comité, si tu as un projet pour trente ans fonde une communauté.

M. Gérard Marier est conseiller en éducation chrétienne à Nicolet

dossiers

Un otage nommé Hussein

Le Royaume maudit (3)

La Jordanie a toujours été au cœur du problème du Moyen-Orient. De ce fait elle fut amputée d'une partie de son territoire, "envahie" par les réfugiés palestiniens, mais ignorée des négociateurs de Camp David. D'autre part, Jordaniens et Palestiniens se côtoient, se tolèrent... Christiane Berthiaume, notre collaboratrice, nous parle de ces aspects.

par Christiane BERTHIAUME

(collaboration spéciale)



AMMAN — Les communiqués de presse sont laconiques. "Le ministre des Affaires étrangères syrien a rencontré aujourd'hui le roi Hussein." "Le chef du cabinet royal, chérif Abdel Hamid Charaf, a quitté Amman pour Bagdad porteur d'un message du roi pour le président Saddam Hussein."

Quelques jours plus tard, à Haïfa, le président Sadate termine sa troisième visite en Israël depuis son initiative de paix à Jérusalem en novembre 1977 et affirme avoir la certitude que la Jordanie va se joindre incessamment aux négociations sur l'autonomie pour les Palestiniens de la Cisjordanie.

Qu'est-ce qui lui permet d'être si optimiste?

Le Front du refus moribond

Le Front du refus n'a jamais été aussi faible. Il est même sur le bord de l'écroulement, selon M. Sadate. Il n'a pas tort.

La Syrie est déchirée par des problèmes internes. Le régime du président Atef el-Assad est menacé. Dernièrement, les ports de Lattaquie et de Tartous ont été les témoins de scènes de violence. Personne ne pouvait entrer ou sortir de Lattaquie. Les soldats syriens sont entrés dans les deux villes pour ramener le calme, mettre fin aux attaques contre la communauté alaouite, minoritaire dans le pays mais qui détient le pouvoir.

A Bagdad, Saddam Hussein remplace le président Bakr à la tête du pays. Quelque temps après, il procède à des arrestations massives et exécute une vingtaine de "complotistes" contre le régime, la Syrie était-elle derrière ce coup d'Etat tué dans l'oeuf? Personne ne le sait encore. Une chose semble tout à fait sûre cependant: l'union syro-irakienne est renvoyée aux calendes grecques.

Le roi Hussein est effectivement inquiet. Toute division au sein du monde

arabe, à l'heure actuelle, ne peut servir que les intérêts d'Israël, croit-il.

Mais, est-ce suffisant pour l'obliger à entrer dans le jeu des négociations?

Avec des frontières aussi artificielles que celles de son pays, le roi a toujours su faire exactement ce qu'il fallait pour garder son royaume. En cela, la Jordanie est un excellent baromètre de l'effervescence proche-orientale. Sa politique ne peut être que réaliste.

Le roi Hussein triomphe en ce moment dans le rôle de médiateur. C'est grâce à lui que le dialogue est renoué entre l'Irak et l'Arabie saoudite. Il n'a jamais été aussi confortable sur sa corde raide.

Les conditions de Hussein

Qu'est-ce qui pourrait le faire fléchir?

Il faudrait trois choses:

1 — Que les Etats-Unis prennent des sanctions contre les interventions militaires israéliennes au sud du Liban.

2 — Que les Etats-Unis passent à l'action au lieu de s'indigner seulement de la création de points de peuplement juifs dans les territoires occupés. "Geler la création de nouvelles colonies pendant la période intérimaire de cinq ans serait suffisant. Nous n'en demandons pas plus", affirme M. Touma Hazur, secrétaire du prince Hassan. En fait, les Jordaniens sont persuadés que ces colonies disparaîtront alors d'elles-mêmes. L'analyse n'est pas mauvaise quand on connaît les difficultés qu'éprouve le gouvernement israélien à recruter des colons.

3 — Qu'une solution soit trouvée au problème de l'eau sur la rive ouest du Jourdain. Le tiers de l'approvisionnement en eau d'Israël vient d'une nappe d'eau qui se trouve en majeure partie en Cisjordanie. "Dans le cas d'une solution globale du conflit, m'a-t-on affirmé, cela ne causerait aucun problème. L'eau pourrait être vendue aux Israéliens comme les Egyptiens vendent leur pétrole."

Jusqu'à maintenant, la politique jorda-

nienne a toujours été claire et intransigeante. Même dans ces négociations secrètes avec Israël, sur trois points:

1 — Israël doit se retirer complètement des territoires occupés depuis 1967.

2 — Elle doit rendre la partie arabe de Jérusalem.

3 — Elle doit reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à rentrer chez eux ou, sinon, à être compensés.

Elle est prête à discuter les modalités du retrait pendant 10 ans s'il le faut. Mais c'est l'absence d'un tel engagement formel d'Israël dans les accords de Camp David qui a amené le roi de Jordanie à se ranger avec les opposants à la politique américaine du Proche-Orient.

On ne l'a pas consulté

Longtemps l'alliée inconditionnelle des Etats-Unis, la Jordanie a pris ses distances depuis, mais pas au point de jeter de hauts cris de trahison ou de lancer des insultes comme on en entend chez les voisins syriens ou irakiens.

L'attitude jordanienne traduit plutôt une résignation inquiète.

"Nous ne sommes pas contre les Américains mais nous doutons que leur politique accomplisse quoi que ce soit", dit-on dans les milieux officiels.

En fait, dans toute cette histoire, la Jordanie a l'impression d'avoir été mise cavalièrement de côté.

Le nom de la Jordanie est cité 17 fois dans les accords de Camp David sans que nous n'ayons jamais été consultés. Ils ne nous feront pas jouer le rôle du policier d'une occupation israélienne, dit, furieux, le roi Hussein à qui veut l'entendre.

Pourtant, huit jours après la visite de Sadate à Jérusalem, Hussein rendait hommage au courage du roi égyptien disant comprendre les motifs qui l'ont poussé à poser ce geste.

Il a déployé à l'époque une intense

activité diplomatique pour assurer au chef d'Etat égyptien l'appui des pays arabes modérés.

C'est à Camp David que les choses se sont gâtées et où Hussein a eu l'impression qu'on lui jouait dans le dos, qu'on riait de lui.

Hussein a écrit à Sadate en lui disant de continuer dans la veine de son discours à la Knesset (le Parlement israélien). Sadate lui a répondu que telle était bien son intention.

De Camp David, Hussein reçoit un coup de téléphone. "Les jeux sont faits. Rien ne va plus", lui dit Sadate.

Le lendemain, Hussein est surpris, comme tout le monde d'apprendre que les accords de Camp David sont signés.

"Ce fut une énorme gaffe et la première erreur des Américains, m'a confié un diplomate occidental. Tout s'est fait dans le secret. C'était nécessaire. Il est vrai. Mais, enfin, l'ambassadeur américain à Amman et le roi savent très bien garder un secret! La moindre des choses, c'était d'informer le roi de la tournure des événements!"

La visite, par la suite, de Zbigniew Brzezinski, a vraiment tout gâché. "Il n'est même pas resté pour prendre le thé", disent avec indignation les Jordaniens qui ont gardé du passage des Britanniques certaines habitudes anglaises. Ils se sont cabrés aux menaces de couper l'aide américaine à la Jordanie formulées à la sauvette par le conseiller en matière de sécurité du président Carter.

Mais, comme le département d'Etat n'a pas les moyens de perdre un ami précieux au Proche-Orient, ses pressions ont des limites.

La visite récente du chef de la délégation américaine aux négociations sur l'autonomie à Amman a réussi quelque peu à détendre l'atmosphère. M. Robert Strauss a eu la bonne idée de ne pas chercher à convaincre le roi mais est tout simplement venu... l'informer des progrès des négociations!

Trois éclopés ne font pas une armée



gilles lesage
à québec

Trois faiblesses réunies équivalent-elles à une force?

En d'autres termes, MM. Rodrigue Tremblay, Rodrigue Biron et Camil Samson peuvent-ils donner enfin vie à cette fameuse et imprécise troisième voie dont chacun se réclame?

C'est la question que je me pose, en observant l'évolution un peu tortueuse de ces trois messieurs qui, chacun de leur côté, prétendent sauver le Québec d'un double péril: l'aventure indépendantiste du Parti québécois, le statu quo constitutionnel du Parti libéral.

Au fond, ces trois chefs en mal de troupes tiennent un discours semblable, qu'ils le veuillent ou non.

Néophyte dans ce dur métier de la "chefferie", M. Tremblay ne doute de rien, ni de son engorgement personnel, ni de l'attraction qu'il se fait fort de susciter autour de sa troisième option. Ce qu'il appelle "l'inique" loi 92 impose le regroupement des forces autour du oui et du non, pour la bataille du référendum. Mais M. Tremblay, mystérieux, estime qu'il y a moyen de contourner la loi. On ne sait de quelle façon il s'y prendra — peut-être ne le sait-il pas lui-même — mais son affirmation est à la fois intrigante et intéressante.

Intrigante, parce que le regroupement, la polarisation est déjà tellement avancée qu'on se demande quel démiurge pourra la dénouer. Intéressante, parce que cette voie — une autoroute, selon M. Tremblay — rejoint de toute évidence l'attente d'une bonne partie de la population.

Un oubli néfaste

Le chef de l'Union nationale le sait fort bien. Mais, plutôt que de se battre sur tous les fronts, M. Rodrigue Biron fait la pire chose qui soit en politique: se mettre en réserve, se retirer sous sa tente, laisser passer l'orage et espérer ramasser les pots cassés.

La décision de ne pas participer aux élections partielles du 14 novembre était probablement inévitable, mais elle constitue un formidable aveu de faiblesse. M. Maurice Bellemare, qui a fait renaitre l'UN de ses cendres en 1974, reprenant contre toute attente le comté de Johnson, ne doit pas être fier du chef qu'il s'est donné en 1976. En routier rusé, M. Bellemare sait fort bien qu'un parti ne peut mener ses forces pour la bataille qui suivra celle qui est en cours. S'il n'est pas là, c'est l'oubli, et l'oubli, pour un parti politique, c'est la mort certaine et rapide.

Certes, les élections partielles du printemps ont été désastreuses pour l'UN, et celles du mois prochain le seraient autant, sinon davantage. Mais un parti n'a pas le choix: il doit monter sur toutes les barricades. "M. Biron s'efface aujourd'hui", écrit Robert Décaray dans Le Devoir de lundi. Il devra s'effacer, aussi, demain. Heureux homme, en un sens, qui n'a plus à se préoccuper que de l'après-demain.

Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que les "mamours" de M. Bellemare envers M. Tremblay, ces jours-ci, à l'Assemblée nationale, sont un hommage du vieux guerrier au cadet qui a le goût de se battre. Un hommage et un appel plus ou moins discret. M. Tremblay se cherche un parti et une tribune, l'Union nationale se cherche un général, pourquoi ne pas faire la jonction des deux éléments clés?

La voie de Porto Rico

Il y a par ailleurs des affinités entre MM. Tremblay et Samson. De retour d'un voyage à Porto Rico, en septembre 1975, le chef du Ralliement créditiste avait proposé pour le Québec un "statut spécial" (Etat libre et associé) semblable à celui de Porto Rico. Présentée dans une plaquette intitulée "Vivre au centre ou crever aux extrêmes", la proposition du député de Rouyn-Noranda n'avait pas retenu l'attention.

Voici que, la semaine dernière, l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce la reprend à son compte, soulignant que le "statut particulier" offert à Porto Rico, en 1967, fut agréé par plus de 60 pour 100 de la population, laissant moins de 40 pour 100 aux deux autres options: l'indépendance totale, ou le statut d'Etat américain pur et simple.

Voilà donc un point de rapprochement entre l'économiste brillant en rupture de ban et le tribun populiste de l'Abitibi. Les créditistes vieillissants, devenus "démocrates" sous la férule indéfinissable du colonel Pierre Sévigny, ont eux aussi besoin d'un second souffle s'ils ne veulent pas sombrer dans la désaffection totale. Au lieu de s'en prendre aux médias, M. Samson devrait faire l'examen de son propre leadership depuis dix ans et expliquer comment il a réussi, de douze qu'ils étaient en 1970, à réduire le nombre de ses députés à deux en 1973, puis à un seul, lui-même, l'année suivante.

Nous voici donc en face d'un chef sans parti, M. Tremblay, et de deux partis qui ont besoin rapidement de respiration artificielle, l'UN et les Démocrates. S'il y a une troisième voie possible, elle est là, raboteuse et imprécise, pour le thaumaturge Rodrigue Tremblay!



Le roi Hussein.



Après 1948, l'arrivée massive de réfugiés palestiniens a fait de ces immenses agglomérations de baraques. Celui-ci est le camp de Jerash.

Les deux citoyens jordaniens

AMMAN — Sur la route du désert, le chauffeur de taxi, portant fièrement le keffiyeh (coiffe arabe), me fait faire "le tour du propriétaire". Il est, ici, chez lui. Il est Transjordanien (on appelle ainsi ceux qui étaient déjà là au moment de la création de la Jordanie par la route devant nous. Les baraques à notre droite? C'est un camp de réfugiés palestiniens.)

"Vous voyez ces maisons et les tentes des Bédouins à votre gauche. Euh bien, au début, les Bédouins mettaient leurs animaux dans la maison et dormaient dans leur tente. Aujourd'hui, tout cela a bien changé", dit-il fier du progrès accompli.

Il ne dit pas toutefois que ces nomades, qu'on veut sédentariser, éprouvent de la difficulté à s'adapter à ces maisons enlignées comme dans une ville de banlieue, eux qui étaient habitués à planter leurs tentes dans toutes les directions pour avoir plus de vie privée et le sentiment d'espace.

"Ne craignez rien, me rassure Kassim, la tradition ne se perd pas. Voyez-vous le palais devant vous? (ce que j'aperçois au loin me fait plutôt penser à une honnête maison bourgeoise qu'à un palais des mille et une nuits). C'est la résidence de sheik Abnd Bin Jazi dont le père s'est battu avec Lawrence d'Arabie. Lorsque le roi Hussein vient le visiter, le sheik le reçoit dans sa tente aménagée à côté du palais."

Le visage de Kassim se rembrunit. Nous arrivons à Amman.

"Autrefois, Amman ne s'étendait que sur sept montagnes. Nous en comptons maintenant 21 dans la ville, dit-il comme à regret. Ce sont des Palestiniens qui construisent... regardez, c'est un Palestinien qui traverse la route devant nous. Les baraques à notre droite? C'est un camp de réfugiés palestiniens."

Il y a du ressentiment et même du dédain dans sa voix.

"Vous n'aimez pas les Palestiniens, Kassim?" je lui demande, intriguée.

Il me gratifie d'un large sourire et répond: "Non. Ils sont gentils avec vous seulement pour obtenir ce qu'ils veulent. Ensuite, ils vous laissent tomber. Les Palestiniens sont des menteurs. Ils disent qu'ils aiment le roi et ce n'est pas vrai."

Dans un très beau geste, il montre d'abord sa bouche en disant: "Ce qui sort de là chez eux..." Puis, met sa main sur son cœur en poursuivant "... n'est pas vrai, ici."

Kassim

Kassim est l'exemple typique du fossé qui sépare la population jordanienne.

Nomades, campagnards, hommes du désert, tout sépare les premiers habitants du pays des Palestiniens sédentaires, citadins, occidentalisés, méditerranéens.

Kassim a été pendant six ans le chauffeur de Talal, le père un peu fou du roi Hussein, et a servi pendant quinze ans

dans l'armée. Il n'hésiterait pas une seconde à prêter le serment d'allégeance d'un de ses compatriotes bédouins: "Nous croyons de tout cœur que le roi est le descendant direct du prophète Mahomet. Nous ne tolérerons aucun argument sur ce point. Nous protégeons le roi non parce qu'il est notre dirigeant mais parce qu'il est le symbole de notre Etat... Préserver la ligne hachémite, c'est garder notre héritage, notre religion et assurer notre existence."

Kassim n'est pas bête. Il sait qu'au mieux les Palestiniens disent: "Hussein fait beaucoup pour son pays. Nous l'admettons. Mais, nous ne le considérons pas comme notre chef et représentant."

Il n'a pas oublié qu'en 70, il est descendu dans la rue avec son fusil pour se battre contre les Palestiniens de l'OLP dont Hussein disait qu'ils voulaient s'emparer du pays. Les "fedayins" (commandos palestiniens) sont partis depuis. Yasser Arafat s'est enfui, à l'époque, déguisé en Kowétien.

Mais l'arrogance des civils palestiniens, qui sont restés agacés Kassim. Car, derrière sa révolte, se cache un profond sentiment d'insécurité, un complexe d'infériorité. Il se sent menacé par ces Palestiniens qui sont non seulement en majorité dans le pays (60 pour 100) mais sont beaucoup plus éduqués que lui... et qui ne s'en cachent pas.

Du haut de leur superbe, ces derniers

la page des lecteurs

Des dangers autour du projet d'usine de gaz à La Martinière

M. le rédacteur en chef,

Il y a actuellement un projet à l'étude au niveau des gouvernements qui a été soumis par la compagnie TransCanada PipeLines et qui prévoit l'installation d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à la pointe La Martinière face à l'île d'Orléans. Le gaz liquéfié serait ensuite transporté par bateau à Sept-Îles.

La TransCanada PipeLines fait de la publicité à ce sujet. Il se comprend que le danger potentiel que représente le transport de gaz liquide à travers des zones habitées y est passé sous silence, mais la compagnie doit bien l'admettre dans le rapport qu'elle a soumis au Service de protection de l'environnement.

Si la coque du bateau éclate dans un accident maritime, il peut se produire une fuite massive de gaz qui se trouve soumis à une énorme pression dans les réservoirs.

Un nuage de gaz peut se former et se déplacer suivant la direction des vents.

Toujours selon les possibilités admises par la compagnie, ce nuage peut devenir hautement inflammable jusqu'à une distance de 24 milles du bateau, si certaines conditions atmosphériques défavorables sont réunies. Il peut se transformer en une immense boule de feu dont la force destructrice dépasse l'imagination. La zone de la mort peut donc s'étendre à un cercle de 5 milles de diamètre autour du bateau accidenté.

On sait que le chenal navigable passe très proche de l'île d'Orléans. Ainsi, tout le côté sud et une bonne partie du côté nord peuvent se trouver exposés à la destruction par le feu.

TransCanada PipeLines a prévu une zone tampon autour de son

usine projetée, mais pour la population de l'île, elle ne pourra rien faire. On ne peut pas vider la plus grande partie de l'île d'Orléans de toute vie humaine et la déclarer zone tampon.

Bien sûr, la compagnie cherche à démontrer par de savants calculs de probabilité que les facteurs défavorables ne sont pas toujours réunis tous ensemble pour provoquer un désastre. Qu'on ne s'y trompe pas, le danger reste là dans toute sa gravité.

À la suite de la terrible catastrophe en Espagne où un terrain de camping a été envahi par les flammes quand un camion rempli de gaz liquide a fait un accident, on a parlé très fort contre les autorités qui n'avaient pas empêché le transport d'une matière si dangereuse à travers des zones habitées. Maintenant on va le permettre ici, le long de l'île d'Orléans, par un bateau d'une capacité de milliers de camions-remorqueurs?

Quelques questions se posent: la population de l'île pour laquelle toujours des gens de l'extérieur veulent décider, faire des projets sur son dos et les réaliser dans leur propre intérêt, va-t-elle comprendre le danger qui la guette et réagir d'urgence et avec vigueur?

Les municipalités de l'île vont-elles prendre leurs responsabilités et dire un non énergique à ce projet de la mort? Les députés élus du comté vont-ils faire tout leur possible pour empêcher sa réalisation? Les gouvernements à Québec et à Ottawa vont-ils tirer la leçon de la catastrophe en Espagne où des centaines de personnes ont été brûlées vives dans l'espace de quelques minutes? Vont-ils placer le droit à la vie et à la santé de toute une population au-dessus des habitudes considérations d'ordre économique et financier?

Hans Brandil
Ste-Pétronille

L'affaire Janelle

M. le rédacteur en chef,

Ce n'est pas la première fois que sous la calotte des cieux un député change d'allégeance politique au cours de son mandat de député, geste qui valut dans le temps le terme peu élogieux de vire-capot. Mais profiter de la faiblesse d'un parti politique élu démocratiquement pour pratiquer un maraudage susceptible de le rayer de la scène parlementaire dépasse la mesure comme un acte de piraterie qui menace notre saine démocratie. Nos pères se sont montrés plus respectueux des règles du jeu. Le grand Laurier nommé ministre a voulu se présenter dans son comté pour faire ratifier une promotion toute à l'honneur de ceux qu'il représentait à la chambre. Encore plus, un simple député qui décide un bon matin de traverser le palier de la chambre pour aller s'asseoir du côté des adversaires, fait preuve à l'égard de ses électeurs d'un manque minimum de respect et d'égards.

Pour le bon renom du parlementarisme, une loi devrait être passée sans retard pour obliger tout transfuge de faire ratifier par ses

électeurs sa nouvelle allégeance et obtenir un nouveau mandat de la majorité du comté. Les vire-capots y penseraient à deux fois avant d'aller goûter à l'herbe verte du pré voisin en trahissant sans vergogne un mandat qui n'a pas plus sa raison d'être et tombe périmé de lui-même par sa fausse représentation.

Les journaux ont été pratiquement unanimes à blâmer un geste bien peu galant et bien peu respectueux envers le public-électeur. Toutes les professions ont un code d'éthique qui les met à l'abri du vindictisme populaire. Nos parlementaires chargés de passer des lois examinées à la loupe par les partis d'opposition, seraient-ils les seuls sans un code d'éthique qui leur permette de montrer patte blanche. Allons, messieurs les politiciens, cessez donc pour une bonne fois cette petite guérilla dans les coulisses et prenez les grands moyens pour faire respecter un point le plus élémentaire d'une saine démocratie.

Atcher Rajotte
Ste-Clotilde de Horton
Co. Arthabaska

Pointe La Martinière doit conserver son caractère récréatif et éducationnel

Pointe La Martinière, espace écologique, agricole et forestier situé en bordure du fleuve St-Laurent sur la rive sud et plus précisément 4 milles à l'est de Québec.

Aujourd'hui, pour nos dirigeants, le progrès, le dynamisme d'une ville doit passer avant tout. La ville de Lauzon, par l'entremise du conseil de ville, a besoin d'espace pour implanter de nouvelles industries et ce au détriment de tous les espaces disponibles.

Protéger un boisé naturel ainsi que des terres agricoles dans une ville fait sourire bien des dirigeants. En plus, il n'y a que peu de

moins légaux pour protéger de tels sites. Ce n'est parfois que des pressions exercées par des groupes, des associations ou des particuliers qui ont aidé à contrebalancer la puissance des promoteurs industriels.

C'est devant le manque de moyens légaux et des structures politiques mal établies, que divers groupes de pression voient le jour, prennent connaissance de leur milieu et demandent au nom de la société des solutions à des besoins qu'ils jugent urgents.

Parmi ces groupes de pression, je fais appel entre autres à la

Société de protection de l'environnement, aux biologistes, aux écologistes, aux ornithologues, aux horticulteurs, aux forestiers ainsi qu'aux agronomes de bien vouloir nous aider à sauvegarder le site historique qu'est Pointe La Martinière.

Laissons à ces spécialistes évaluer écologiquement la valeur de ce territoire que nos dirigeants municipaux, provinciaux et fédéraux sacrifieraient à l'industrie lourde à grand gabarit et ce à l'encontre de l'opinion publique.

Il est évident que ce site soit exceptionnel. Cette zone doit faire partie de notre patrimoine. Nous

devons de garder intact le territoire en interdisant sa destruction soit par le ravage des bulldozers, d'industries dangereuses, la pollution par le bruit et l'odeur.

Je crois sincèrement que ce site doit répondre à un besoin récréatif et éducationnel. Laisser ces espaces à nos écoliers assoiffés d'écologie, à nos louveteaux et scouts ainsi que nos clubs 4H profiter de ces espaces sains. Permettre au public d'aller se recréer l'hiver, comme l'été, dans ces lieux, afin que les citoyens puissent prendre contact avec la nature, qu'ils puissent la découvrir et l'aimer.

Carole Robitaille - Lauzon

L'autopsie de la grève à la CTCUQ

Après huit mois d'une grève coûteuse (pour les chauffeurs), lucrative (pour la CTCUQ) et de privation de service (pour le public), le président de la Commission de transport, Léonce Bouchard, propose de tourner la page. Il est vrai que la mémoire est une faculté qui oublie. D'autant plus facilement que les administrateurs et édiles municipaux grassement payés n'auront pas à en subir personnellement les conséquences financières au cours des prochains mois.

Avant même que le débrayage ne débute, en janvier, on entendit, au bureau de la CTCUQ, que les chauffeurs "verraient fondre la neige, verdier la pelouse et jaunir le gazon" avant de reprendre le volant. En avril, à l'issue d'une réunion à huis clos des élus municipaux, un administrateur près de M. Bouchard avançait la deuxième semaine d'octobre comme échéance la plus rapprochée d'un retour au travail.

Après la négociation impossible

avec le champion de l'antisindicalisme et des longs conflits, Me Letarte, la médiation L'Allier s'achevait par un compromis ambigu que chacune des parties, à la suite d'une conférence de presse commune, interprétait de façon diamétralement opposée. À l'étape du premier vote sur le protocole de retour au travail, les autorités avaient pris soin de cesser toute activité du bureau, de ranger les véhicules et de verrouiller les portes du garage, par crainte d'une réaction violente des chauffeurs. On était assuré de la réponse négative des syndicats soucieux de protéger ceux d'entre eux qui prendraient leur retraite pendant la durée de la convention. Le 29, c'était trop rapide pour un règlement. Les autobus n'auraient pas été prêts et on le savait.

Le plus étonnant dans cette drôle de grève, c'est qu'on en ait oublié la cause: la volonté d'engager des employés à temps partiel pour régler le problème des heures de pointe, ce qui était une menace à

la sécurité d'emploi des chauffeurs. Or, attention public-usager, on n'a pas réglé la question! Le résultat de huit mois de grève, c'est qu'un comité tripartite devra la résoudre avant la fin de la convention. L'avenir est incertain, on a remis à demain ce qu'on aurait dû faire la veille. Gare à 1981! Tourner la page c'est peut-être souhaitable; ouvrir l'œil pour surveiller ce qu'on écrira sur la suivante, c'est mieux.

En terminant, merci aux chauffeurs pour leur comportement civilisé tout au long du débrayage, aux épouses pour leur soutien en une période pénible pour les familles et particulièrement aux membres des comités de soutien et de l'exécutif pour leur travail soutenu. Messieurs les maires, conseillers et dirigeants d'une CTCUQ suradministrée, on ne vous remercie pas. On vous invite tout de même à venir prendre le 3, le 7, le 11, le 27 ou autre circuit fréquenté aux heures de pointe, au mois de janvier. Vous aurez le plaisir d'attendre le sui-

vant... Ah non, il est plein. Alors, le suivant... S'il y a de la place, vous pourrez toujours méditer debout sur la théorie de l'espace vital... ou sur les prochaines élections municipales.

Mariette Bouchard
Limoilou.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

POUR 4 JOURS SEULEMENT

MERCREDI LE 17 OCT. A SAMEDI LE 20

LOT SPECIAL
MANTEAUX
D'HIVER

Grandeurs 2 à 18 ans

RABAIS DE

20%

LOT SPECIAL
HABITS
DE NEIGE

garçons et filles

Grandeurs 2 à 16 ans

RABAIS DE

30%

AUSSI NOMBREUX SPECIAUX
"Quel amour de service!"

chez BEATRICE

Magasin à rayons pour enfants

grandeurs: Naissance à 18 ans.



PLACE LAURIER, STE-FOY
651-5938
ET
CENTRE JADIS, CHARLESBOURG
623-2351

à tous nos abonnés au

CÂBLE

CAPTEZ RADIO-QUÉBEC
SANS FIL À RETORDRE

Vous pouvez capter, aisément, les émissions de Radio-Québec sur votre téléviseur. Voici la marche à suivre:

- 1 Assurez-vous en premier lieu que Radio-Québec diffuse une émission.
- 2 Vous pouvez utiliser, pour une meilleure réception, une antenne circulaire rattachée aux bornes UHF, à l'arrière de votre appareil. Ceci est à votre choix.
- 3 Sélectionnez la position -U- habituellement située entre les positions 13 et 2 sur votre sélecteur de canaux.
- 4 Avec votre bouton UHF (canaux 14 à 84), sélectionnez la position 15 (canal 15).

VOUS CAPTEREZ AINSI
RADIO-QUÉBEC

Depuis le 16 septembre dernier, les frais d'abonnement au câble sont suspendus.

CABLEVISION
NATIONALE
LTÉE
DIVISION
DE QUÉBEC



Une Kashba formidable

Ce ne sont pas les bons restaurants qui manquent dans la région de Québec. Il n'en est pas beaucoup cependant où vous sentez littéralement à l'autre bout du monde. La Kashba, sise sur Grande-Allee, en est un. J'y suis allé samedi soir dernier et, n'eût été de la fenêtre à côté de moi, je me serais cru quelque part en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient. Pourquoi la fenêtre? Parce que, lorsque je regardais dehors, je m'apercevais subitement que j'étais encore à Québec.

La cuisine de La Kashba est typiquement marocaine. La clientèle de La Kashba est elle aussi très arabisée. Quand on se sent chez nous dans un restaurant, on l'adopte facilement et les Arabes de la région ont vite adopté La Kashba. Malgré le fait que ce restaurant soit

amenagé dans une vieille maison de style victorien, le propriétaire a su, par une décoration de bon goût, donner à sa Kashba un véritable visage marocain.

Et que dire, messieurs, des danseuses du ventre qui viennent, tous les samedis, distraire la clientèle. Ça vaut le déplacement. Samedi dernier, deux danseuses faisaient le bonheur des clients. La plus remarquée s'appelait "Dalila" et elle était accompagnée d'un tambourinaire, Hamadi Agrebi, que ma femme a trouvé beau comme un dieu. Deux artistes superbes. J'ai déjà assisté à au moins une demi-douzaine de spectacles de danseuses du ventre, tant au Moyen-Orient qu'en Afrique du Nord, et je peux vous assurer que celui que j'ai vu, samedi soir, à La Kashba, fut le plus impressionnant qu'il m'ait été donné d'admirer.



pierre champagne
de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Mon carnet mondain

Caisse pop Duberger

La Caisse populaire de Duberger, qui accuse une progression de plus de 370 pour 100 depuis 1973, inaugurer ses nouveaux locaux situés au 100 de la rue Darveau, samedi le 20 octobre 1979, à compter de 20h. Des visites éducatives et guidées sont au programme durant toute la semaine.

Kermesse Saint-Michel

La kermesse annuelle de Saint-Michel de Sillery aura lieu, les 19, 20 et 21 octobre, à l'école St-Joseph de la côte à Gignac, à Sillery. Les dames de l'ouvrage offriront à cette occasion des tricotés, de l'artisanat, des fleurs séchées, des pâtisseries, etc.

Réfugiés

Une souscription éclair en vue de recueillir les fonds nécessaires au parrainage d'une famille de réfugiés vietnamiens se fera dans la paroisse Saint-Denis-du-Plateau, lundi et mardi prochains, entre 18h et 20h. La paroisse veut récolter \$8.000 dans ce blitz charitable afin d'être en mesure d'accueillir "sa" famille avant Noël.

Bibliobus

Le maire de la ville de Québec, M. Jean Pelletier, le président de l'Institut canadien, M. Marcel Deneau, et les administrateurs de l'Institut inaugureront, conjointement demain midi à l'hôtel de ville, le "bibliobus" de la bibliothèque de Québec.

Adultes au travail

Dans le cadre d'une étude sous la responsabilité de Daniel Riverin-

Simard, de l'université Laval, une équipe de recherche invite les gens de 23 ans et plus à consacrer une heure de leur temps pour réfléchir sur leur vie au travail. Un membre de l'équipe donnera des renseignements supplémentaires si vous lui téléphonez, à 656-5729, demain, de 8h30 à 22h.

Roger Allaire

Roger Allaire, maître d'hôtel à l'Eden du Hilton-Québec, a été choisi maître d'hôtel du mois par la toute nouvelle revue l'Oiseau de nuit. Saisissant l'occasion, les mannequins participant aux défilés de mode présentés tous les mercredis midi, à l'Eden, décideront de l'honneur à sa juste valeur en lui offrant le certificat mérite de plus grand charmeur.

L'étape demeure ouverte

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les chalets de l'auberge l'Étape dans le parc des Laurentides seront encore à la disposition du public, cette année. Les personnes qui désirent réserver un séjour durant la période du 19 octobre au 14 décembre n'ont qu'à téléphoner au numéro suivant, s'ils sont de Québec, 643-5349. S'ils demeurent à l'extérieur de Québec, le numéro à retenir est 1-800-462-5349.

CJMF

Je voudrais revenir sur le nouveau poste FM de Québec, CJMF. Depuis qu'il est en ondes, il y a environ un mois, j'ai appris à le connaître et à l'aimer. Je n'écoute la radio qu'en auto. Or, depuis deux semaines, je suis branché sur CJMF et je n'ai pas "débranché". Bravo les gars et les filles de CJMF. Vous faites du bon travail.

Des gens extraordinaires

Plus d'une soixantaine de Canadiens (62) recevront des insignes de membres de l'Ordre du Canada au cours de la cérémonie de remise d'insignes, le mercredi 24 octobre, présidée par le gouverneur général Edward Schreyer. Six personnes recevront l'insigne de compagnon de l'Ordre, 18 celui d'officier et 38 celui de membre. Plusieurs d'entre eux sont des gens bien connus de nos lecteurs.

Par exemple, le père Georges-Henri Lévesque et M. Gérard Pelletier sont du nombre des compagnons.

M. Louis-Philippe Bonneau, de Québec, conseiller pour les sciences de la santé auprès du vice-recteur

exécutif de l'université Laval, est du nombre des officiers. M. Bonneau est docteur honoris causa en sciences des universités Queen's et Sir George Williams, ainsi que du "Royal Military College of Canada". Il est aussi docteur honoris causa en droit de l'université Laurentienne, de Sudbury, de l'université d'Alberta et de l'université McMaster.

Enfin, ont été nommés membres de l'Ordre, entre autres, M. Jean-Yves Berubé, de Cap-Chat, directeur régional de la Ligue navale du Canada, et Mme Louise Drouin-Savard, native de Sillery et maintenant juge de la Cour de la citoyenneté canadienne, à Montréal.

Grand Salon Fernando

Lors du gala des artistes de cabaret qui a eu lieu à Montréal au début du mois, le Grand Salon Fernando a remporté le deuxième prix dans la catégorie "meilleur cabaret au Québec".

Près de 70 cabarets tentaient de s'arracher une première place à ce premier concours et c'est un cabaret du Vieux Montréal, dont le nom est "En trepeau", qui a gagné le premier prix, suivi immédiatement par le Grand Salon Fernando.

L'honneur est mérité. Fernando Labbé et sa famille travaillent depuis longtemps à faire revivre le cabaret à Québec et "Le Grand Salon Fernando" demeure toujours

le seul cabaret digne de ce nom dans la région. Le fait que le vote de la colonie artistique l'ait qualifié bon second le prouve bien.

Par ailleurs, le propriétaire du cabaret, M. Fernando Labbé, s'est envolé pour la Barbade la semaine dernière, pour un voyage d'affaires. Fernando rêve de pouvoir gérer, dans cette île du sud, un "P'tit Québec" où les touristes québécois pourraient se sentir chez eux, avec du monde et de la bouffe de chez eux, tout en écoutant des artistes de chez eux.

Bon voyage, Fernando! Si jamais tu réalises ton rêve, j'espère que tu nous le feras savoir.

Les Italiens savent rire

Les Italiens ne sont pas "soupe au lait", pour reprendre une expression que j'utilisais récemment. Ils savent rire de leurs revers.

La réputation de ces citoyens de la grande botte n'est plus à faire en Amérique. La Mafia, la Cosa Nostra et toutes ces "affaires-là" ont su donner aux Italiens une réputation de gangster dans toutes les villes du monde.

Quoi qu'il en soit, les Italiens savent en rire. Heureusement! A l'Italia, par exemple, on présente certains soirs de la semaine, "Les enquêtes du parrain", grâce à un Christian Lavoie qui sait amuser tout le monde. Cette semaine, le parrain enquête sur le SEXE A QUEBEC.

Par ailleurs, Nicola Cortina, le propriétaire du restaurant Michelangelo, de Sainte-Foy, inaugure, aujourd'hui, à Place Québec, un restaurant qui aura justement pour nom "Le Parrain" ou "El Padrino". Le menu du jour suggère une offre que vous ne pouvez refuser et tout le décor fera très gangster.

Ce restaurant succédera au Martini qui, l'an dernier, offrait à sa clientèle une quarantaine d'omelettes différentes.

J'ai comme l'impression que la seule mafia que l'on retrouvera à ce restaurant sera la mafia gouvernementale et la Cosa Nostra ministérielle.

la maison du cadeau

Endroit idéal pour l'achat d'un appareil REGINA

E1110

ASPIRATEUR VERTICAL

Léger sans sac, avec brosse motorisée. Compact, puissant, ne pèse que 8 1/2 livres.

SPECIAL

79⁹⁵



Aucun sac à acheter, le godet à poussière se vide comme un cendrier.

Brosse puissante actionnée par un moteur tournant à 3000 RPM.

E725

BALAI

ELECTRIQUE ASPIRATEUR

Moteur 2.5 amp., 1 vitesse, outil à tapis 3 positions.

SPECIAL

44⁹⁵



VALIDE JUSQU'AU 20 OCTOBRE 79 AU COMPTOIR SEULEMENT
Venez à notre magasin, bénéficiez de nos prix spéciaux sur nos appareils électriques et en plus obtenez un service d'excellence.

UN SERVICE RECONNU...



Syndicat du Bijou

10, route Trans-Canada ouest,
C.P. 3800, Lévis, (Québec) — G6V 6R1 — 833-2173
Grand stationnement gratuit — Chargex — Master Charge



JETHRO TULL
STORM WATCH
Sugg. \$8.98
\$4⁹⁹
1 par client
Quantité limitée

\$6⁹⁹
chacun
Prix sugg. \$8.98
2 heures de stationnement gratuit aux parcs-autos d'Youville et Hôtel de Ville.

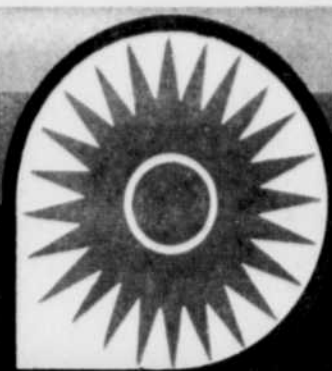
\$5⁴⁹ chacun
FABIENNE THIBAUT
PROFIL
Sugg. \$8.98

\$2⁹⁹ chacun
JEAN-PIERRE FERLAND
UN RECUEIL DE SES MEILLEURES CHANSONS
Sugg. \$5.98

\$2⁹⁹ chacun
GILBERT BECAUD
AVEC ANTOUR ET ANITE

L'ANNEXE
Disques, livres et feuilles de musique
1049, rue Saint-Jean, (vieux) Québec
OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

provigain



N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER NOTRE CIRCULAIRE

viandes

POULET SURGELE

CANADA CATEGORIE "A"
5 LB ET PLUS

LA LIVRE
ECONOMISEZ .47

.78

BOEUF

DE PREMIERE QUALITE
CANADA CATEGORIE "A"
BIFTECK DE
SURLONGE
TRANCHE ENTIERE
LA LIVRE

2.98

FESSE

DE JAMBON TOUPIE,
ENTIEREMENT
DESOSSEE, DEGRAISSEE, DECOUENNEE
DE PROVIGO, UN BOUT
OU L'AUTRE
PRET A SERVIR
LA LIVRE

1.48

SAUCISSES

FUMES
FRAICHES DE PROVIGO
LA LIVRE

1.28

QUART DE FESSE

DE JAMBON TOUPIE
ENTIEREMENT DESOSSEE
PRET A SERVIR
LA LIVRE

1.58

ROULES AUX OEUF

(EGG ROLLS)
BOITE DE 6
DE BILOPAGE
CHACUNE

.88

BOEUF

FUME TRANCHE
4 x 2 OZ, DE COORSH
CHACUNE

1.98

jardin

POMMES DE TERRE

SAC DE 50 LIVRES
PRODUIT DU QUEBEC
CANADA NO 1

CHACUN
ECONOMISEZ .90

1.69

ORANGES SUNKIST

GROSSEUR 88
PRODUIT DE
CALIFORNIE
LA DOUZAIN

1.99

CONCOMBRES

SELECTION SUPERIEURE PRODUIT DES
ETATS-UNIS
CANADA NO 1
CHACUN

.27

POMMES ROUGES

DELICIEUSE GROSSEUR 125
PRODUIT DE B.C.
CANADA DE FANTAISIE
LA LIVRE

.49

OIGNONS JAUNES

EMBALLAGE DE 5 LIVRES
PRODUIT DU QUEBEC
CANADA NO 1
CHACUN

.59

TOMATES ROUGES

EMBALLAGE DE 1 1/2 LB
PRODUIT DE
CALIFORNIE
CANADA NO 1
CHACUN

.99

PLANTES VERTES

ASSORTIES POTS DE 6 POUCE
PRODUIT
IMPORTE
CHACUN

3.99

produits provigo

JUS DE POMMES

VITAMINE OU CONCENTRE
"PROVIGO"
BOITE DE CONSERVE
DE 48 OZ

.78

EAU MINERALE

"PROVIGO" PETILLANTE
BOUTEILLE DE 750 ML

.37

SOUPE

AUX TOMATES "PROVIGO"
BOITE DE CONSERVE
DE 10 OZ

.25

TOMATES

DE CHOIX "PROVIGO"
BOITE DE CONSERVE
DE 28 OZ

.55

MAÏS

EN GRAINS, DE CHOIX "PROVIGO"
BOITE DE CONSERVE
DE 12 OZ

.39

FEVES JAUNES

OU VERTES, COUPEES "PROVIGO"
BOITE DE CONSERVE
DE 14 OZ

.31

BETTERAVES

MARINEES "PROVIGO"
BOCAL DE 24 OZ

.69

SAUCE

A SALADE "PROVIGO"
BOCAL DE 500 ML

.79

CHIPS

REGULIERES "PROVIGO"
SAC DE 250 G

.69

DETERGENT

LIQUIDE, CITRON
"PROVIGO"
CONTENANT
DE 64 OZ

1.49

ADOUCCISSEUR

DE TISSU "PROVIGO"
LIQUIDE
CONTENANT
DE 128 OZ

1.45

ANTIGEL

POUR PARE-BRISE
"PROVIGO"
CONTENANT
DE 160 OZ

1.29

CHERCHEZ LA BONNE COMBINE

Plus de **\$180,000.** en prix

AUCUN ACHAT REQUIS

VOUS AVEZ TOUTES LES CHANCES DE GAGNER!

DEMANDEZ VOTRE BILLET A LA CAISSE

MELANGES A GATEAU SAVEURS ASSORTIES "DUNCAN HINES" EMBALLAGE DE 19 OZ .79 ECONOMISEZ .11	KETCHUP AUX TOMATES "HEINZ" BOUTEILLE DE 20 OZ .83 ECONOMISEZ .16	SEVEN UP BOISSON GAZEUSE BOUTEILLE DE 750 ML 6 POUR 1.89 BOUTEILLE CONSIGNEE ECONOMISEZ .93	DETERSIF POUR LA LESSIVE, 12 LITRES "A B C" BOITE DE 4 kg 3.99 ECONOMISEZ .96
CAFE MOUTURE REGULIERE "MAXWELL HOUSE" EMBALLAGE DE 1 LIVRE 3.49	BEURRE D'ARACHIDES CREMEUX "SCHWARTZ" BOCAL DE 500 g 1.09	JUS D'ORANGE NON SUCRE "PURFRUIT" FAIT DE CONCENTRE BOITE DE 1 LITRE .77	CHOCOLAT CHAUD "NESTLE" BOITE DE 1 LIVRE 1.59
MARGARINE MOLLE "THIBAUT" CONTENANT DE 2 LIVRES 1.69	CROQUADES "NEILSON" SAVEURS ASSORTIES EMBALLAGE DE 255 g 1.17	POUDING SAVEURS ASSORTIES DE "NESTLE" BOITE DE CONSERVE DE 15 OZ .57	TIRE KLONDYLE ET VANILLE DE "DAVID" EMBALLAGE DE 250 g .69
BISCUITS BANTAM OU VENUS DE "VIAU" EMBALLAGE DE 350 g .99	SHORTENING "DOMESTIC" CONTENANT DE 2 1/2 LIVRES 1.89	SAUCE SOYA "V H" BOUTEILLE DE 450 ML .82	POULET DESOSSE "NOTRE DAME" BOCAL DE 900 g 4.99
MAÏS EN CREME, DE CHOIX "AYLMER" BOITE DE CONSERVE DE 19 OZ .49	DATTES SANS NOYAUX "JAFFA" EMBALLAGE DE 16 OZ 1.39	RAVIOLI A LA VIANDE "CAPELLI" BOITE DE CONSERVE DE 15 OZ .59	MELASSE "GRANDMA" CONTENANT DE 1,35 kg 1.37
RIZ A GRAINS LONGS "UNCLE BEN" BOITE DE 3 LIVRES 2.25	SHORTCAKE AU FRAISES OU FRAMBOISES "McCAIN" SURGELE EMBALLAGE DE 25 OZ 1.59	GAUFRES EGGO REGULIERES OU BLEUETS DE "KELLOGG'S" SURGELEES EMBALLAGE DE 11 OZ .73	SHAMPOOING POUR BEBES "JOHNSON" BOUTEILLE DE 450 ML 2.69
NETTOYEUR LIQUIDE A RENVOI "PLOMBEX" COTENANT DE 16 OZ 2.99	DENTIFRICE "COLGATE" REGULIER OU THE DES BOIS TUBE DE 100 ML 1.09	WONDRA LOTION HYDRATANTE, PARFUMEE OU NON CONTENANT DE 180 ML 1.19	CREME-RINCE "AGREE" PROTEINE, REGULIER OU CHEVEUX GRAS BOUTEILLE DE 225 ML 1.39
MOUCHOIRS BLANC OU BOIS DE SANTAL "SCOTTIES" BOITE DE 200 .59	AMPOULES 40,60 OU 100 WATTS DE "WESTINGHOUSE" EMBALLAGE DE 2 .69	SACS A DECHETS EXTERIEUR "GLAD" EMBALLAGE DE 10 1.19	NOURRITURES POUR CHIENS, ASSORTIES, "KEN'L BURGER" EMBALLAGE DE 2 kg 2.79

faits divers

Condamnation des Beaucerons Valère Côté et Richard Cliche maintenue par la Cour suprême

par J.-Claude RIVARD

La Cour suprême du Canada a refusé de permettre aux Beaucerons Valère Côté et Richard Cliche de contester, en dernière instance, leur condamnation à un jour de prison et à \$1.500 d'amende.

Le refus d'intervenir de la Cour suprême maintient implicitement la décision rendue par la Cour d'appel, le 16 août. Celle-ci maintenait que l'ancien président et directeur général de la firme Les Portes Veilleux Inc. de Saint-Georges, M. Valère Côté, et son ancien bras droit, M. Richard Cliche, avaient frauduleusement soustrait pour environ \$4.000 de portes et fenêtres à la possession des propriétaires actuels de l'entreprise. Ces objets leur ont servi lors de la construction de Boccam Inc., une entreprise concurrente, située non loin de Les Portes Veilleux Inc., et constituée peu après que M. Côté eut cédé ses

parts d'unique propriétaire au prix de \$465.000 à Geltec Inc., entreprise dont l'actionnaire majoritaire était M. Guy Langlois.

La Cour d'appel

Confirmant un jugement (50 pages) prononcé dans le district de Beauce, le 28 août 1977, par le juge Anatole Corriveau, de la cour des sessions de la paix, la Cour d'appel résume les événements, sous la plume du juge Vincent Masson (ad hoc).

L'entreprise a été fondée par M. Côté en 1962. Celui-ci céda ses parts à Geltec Inc. en 1974, alors qu'il était président, directeur général et unique administrateur.

Il demeure à l'emploi de la compagnie, comme directeur, jusqu'en novembre 1975, alors qu'il fut destitué de son poste. C'est également l'époque au cours de laquelle il poursuivit Geltec Inc. pour tenter de faire annuler une

clause de non-concurrence intégrée au contrat de vente.

Bras droit de M. Côté, le commis Richard Cliche entra en fonctions en 1971 et le demeura jusqu'à son départ au cours de l'été 1975.

Au début de 1975, l'administrateur Côté avait rencontré le commissaire industriel Guy Couture, relativement à la possibilité de lancer une industrie concurrente à Les Portes Veilleux Ltée, la firme Boccam Inc. A cause de la clause de non-concurrence, M. Côté dut se retirer du projet. M. Cliche fit cependant faire l'incorporation avec d'autres personnes. Il fut conseillé par M. Côté.

Alors qu'ils étaient tous deux à l'emploi de Geltec Ltée, en mai 1975, ils ont rapidement fait produire des portes et des fenêtres "dans l'attente d'un futur acheteur."

En juin 1975, l'entrepre-

neur en construction de Boccam Inc., la firme J.L.R. Construction, fut invitée à prendre possession du matériel produit. M. Côté qui était toujours administrateur dit avoir fermé les yeux sur la livraison des portes et fenêtres que Cliche n'a pas payées.

La preuve a aussi révélé que divers autres objets, va-

lant environ \$1.000 mais jugés sans valeur utile par les intimés, ont été pris à l'usine Les Portes Veilleux Inc. et qu'ils ont été installés en partie chez Boccam Inc.

En défense, on a invoqué la bonne foi des deux intimés, des gens honnêtes et sans antécédents judiciaires. On a expliqué que les portes ont été fabriquées et livrées de

façon anonyme parce que Boccam Inc. avait alors de la difficulté à obtenir son incorporation. En révélant le véritable nom du destinataire, on aurait été forcé de payer des taxes additionnelles, a-t-on soutenu.

Le juge Masson appuyé dans ce jugement par l'assentiment de ses collègues les juges François Lajoie et Lau-

rent Bélanger, signale néanmoins que le nouveau propriétaire de l'entreprise n'a jamais été prévenu de la chose.

L'honorable Masson signale que le transfert à l'usine Boccam Inc. de d'autres marchandises au sujet desquelles les intimés n'ont pas été mis en accusation, est un fait qui lui permet de com-

prendre leur état d'esprit.

La défense a argumenté que l'on a voulu compenser pour certains services rendus à l'entreprise Les Portes Veilleux Inc. Sur ce point également, la Cour d'appel estime que l'on aurait dû en parler préalablement au véritable propriétaire, et actionnaire majoritaire, M. Langlois.

Chantal Dupont et Maurice Marcil sont morts asphyxiés par noyade

MONTREAL (PC) — Si on en croit les témoignages de deux médecins pathologistes, le Dr André Brosseau et le Dr Jean Hould, de l'Institut médico-légal du Québec, la jeune Chantal Dupont, âgée de 15 ans, et son compagnon

d'infortune, Maurice Marcil, âgé de 14 ans, ne seraient pas morts par strangulation, le 3 juillet dernier, mais bien par asphyxie par submersion dans les eaux du fleuve Saint-Laurent.

C'est le 11 juillet dernier

que les deux pathologistes avaient été appelés à pratiquer une autopsie sur le corps des deux adolescents, après que ceux-ci eurent été repêchés, la veille, dans le fleuve, la jeune fille, à la hauteur de Pointe-aux-

Trembles, et son compagnon tout près de Contrecoeur.

Les deux médecins étaient les premiers témoins à être entendus au procès de Gilles Pimparé et Normand Guérin, tous deux accusés de meurtre au premier degré dans cette affaire et qui sont jugés par un jury de trois femmes et neuf hommes, présidé par le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure.

Pour ce qui est du Dr Hould, s'il n'a pu relever aucune trace d'étranglement ni d'assaut sexuel sur le corps de l'adolescente, il a cependant pu trouver chez celle-ci certaines fractures dorsales, ainsi que certaines lésions pouvant s'apparenter au résultat d'une chute d'au moins 150 pieds.

Selon lui, les signes d'hémorragie interne relevés à la suite de l'impact tendraient à

faire croire que la victime était toujours vivante au moment de la chute.

Pour lui, la mort de Chantal Dupont est plus que probablement attribuable à l'asphyxie par l'eau.

De son côté, l'agent Robert Menard, membre de l'identité judiciaire de la Sûreté du Québec, est venu produire quatre photos décrivant certains aspects du pont Jacques-Cartier et certaines vues aériennes montrant son environnement aux abords de Terre des hommes.

Il a dit également avoir mesuré la distance séparant le fleuve du pont et que celle-ci atteignait approximativement 170 pieds.

Après l'audition de d'autres témoins, le juge Boilard a décidé de reporter les audiences aujourd'hui.

TU PEUX LE CROIRE!
TU PEUX DEPENSER SENSEMENT
POUR ECONOMISER PLUS!!



Economies! Economies!

Pour le meilleur choix de nouveautés d'automne au meilleur prix — viens cette semaine chez Fairweather!

20% À 40% DE RABAIS • ROBES
Reg. \$36-\$58
VENTE \$28.80-\$46.40

20% À 40% DE RABAIS • VÊTEMENTS SPORT

Complets
Reg. \$88-\$210
VENTE \$70.40-\$168

Blouses & chandails
Reg. \$10-\$45
VENTE \$8-\$36

Jupes & pantalons
Reg. \$24-\$55
VENTE \$19.20-\$44

\$20 à \$50 DE RABAIS • MANTEAUX

Manteau en peau de porc gami de fourrure
Reg. \$299.99
VENTE \$249.99
ECONOMISE \$50

Manteaux en cuir
Reg. \$179.99
VENTE \$149.99
ECONOMISE \$30

Manteaux en drap
Reg. \$115-\$140
VENTE \$89.99-\$119.99
ECONOMISE jusqu'à \$25

PLUS! 20% DE RABAIS

- sur les bas-culottes de Fairweather, heb. 99¢, maintenant 79¢
- sur les chapeaux, gants et écharpes en laine angora
- sur tous les sacs à main

Fairweather

Fleur de Lys, Place Laurier, Place Québec

Économise plus! Toi, tu peux le faire, chez Fairweather

Miracle Mart CORRECTION

Veillez prendre note qu'il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "BAS PRIX A LA MODE", inséré dans ce journal le samedi 13 octobre. Vous auriez dû lire:

Page 1 — Prix ordinaire du manteau "C" \$94.99

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.

MINO & ASSOCIÉS

Vente et location 525-4741

LOCATION MACHINES A ECRIRE

ELECTRIQUES:

REMINGTON - UNDER- WOOD - OLYMPIA - I.B.M. \$30 à \$48 par mois

MANUELLES:

REMINGTON - UNDER- WOOD - ROYAL \$15 par mois

OPTION D'ACHAT:

Electrique - \$175 à \$560 3 mois de garantie

Manuelle

\$80 à \$175 1 mois de garantie



RIEN N'EST PLUS FACILE QUE DE FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT HYPOTHÉCAIRE CHEZ LE PERMANENT.

Laissez-nous le soin de financer votre maison.
• Taux concurrentiel • Approbation rapide
• Pour plus de renseignements, téléphonez au: 681-6349

le Permanent

Toujours là pour vous aider à y arriver.

Enquête sur le chef de police de Murdochville

par Michel DAVID

SAINT-ANNE-DES-MONTS — L'enquête de la Commission de police du Québec sur la conduite du chef de police de Murdochville, M. Georges Francoeur, s'est ouverte, hier, à Sainte-Anne-des-Monts, sous la présidence du juge Bruno Cyr.

A la suite de plaintes formulées par quelques membres du service de police de Murdochville, insatisfaits de la façon dont le chef Francoeur administrait son service, la commission envoyait dernièrement à Murdochville un enquêteur spécial, M. Gaetan Saint-Martin, qui recommandait la tenue d'une telle enquête.

L'attention de la commission s'est portée, hier, sur la conduite du chef Francoeur lors d'incidents survenus le 28 mars dernier sur la ligne de piquetage des métaux de Murdochville, alors en pleine grève contre la compagnie des Mines Gaspé, à l'occasion de la visite du ministre Lise Payette.

Rappel

Les faits sont les suivants. A la fin de mars dernier, le policier Martin Poirier est saisi d'une plainte de quatre cadres de la compagnie des

Mines Gaspé, MM. Fernand Prescott, Jean Gagnon, Léger Lemieux et Rudolf Bauer, qui accusent le président du syndicat des métaux, M. Claude Soucy, de les avoir volontairement frappés avec sa voiture.

Le chef Francoeur est alors absent de Murdochville. A son retour, et sur la foi du témoignage de Claude Soucy, il juge la plainte non fondée et accuse à son tour les quatre plaignants de méfait public pour avoir fait procéder à une enquête injustifiée.

Le procès a lieu le 7 août 1979 à Sainte-Anne-des-Monts devant le juge Charles Quimper, de la cour des sessions de la paix, qui, jugeant la preuve insuffisante, a acquitté les cadres des Mines Gaspé. Aucune poursuite n'est intentée contre Claude Soucy.

Les choses en seraient sans doute restées là si le chef Francoeur n'était revenu à la charge à trois reprises après le procès, pour demander des explications supplémentaires au juge Quimper. M. Francoeur estime qu'il y a eu coup monté et, selon le témoignage du juge Quimper lui-même, l'accuse d'être à la solde de la compagnie des Mines Gaspé.

Indigné, le juge dit sa façon de penser à M. Francoeur qu'il estime indigne de porter l'uniforme, à plus forte raison d'être à la tête d'un service de police. Abattu et démoralisé, le chef Francoeur clame son intention de se suicider, comme en a témoigné, hier, le procureur de la Couronne pour le district de Sainte-Anne-des-Monts, Me Claude Jourdain, témoin de la scène.

Me Jourdain et l'agent Pénin, de la Sûreté du Québec, ont également témoigné que le chef Francoeur manipulait son arme d'une manière ambiguë, au moment où le juge Quimper faisait part de ses réflexions à l'assistance lors du prononcé de sa sentence. L'arme de M. Francoeur lui a été retirée le 13 septembre.

L'enquête se poursuit, aujourd'hui, par l'audition de nouveaux témoins.



Michel Renaud semble impassible dans sa cellule du pénitencier de Plattsburg, dans l'Etat de New York. Il doit être accusé de tentative de meurtre, aujourd'hui.

Mesures de sécurité exceptionnelles pour garder Michel Renaud

MONTREAL (PC) — A la suite des recommandations des corps policiers du Québec, les autorités pénitentiaires de Plattsburg ont pris des mesures exceptionnelles de sécurité à l'endroit de Michel Renaud, qu'on garde dans une aile spéciale du pénitencier de la ville.

Michel Renaud devra comparaître, à 20 h, aujourd'hui, au palais de justice de Plattsburg et devra officiellement répondre à l'accusation de tentative de meurtre commise à l'endroit d'un policier de l'Etat de New York, Myron Merchant, qui a été gravement blessé lors d'un échange de coups de feu qui a précédé l'arrestation du détenu. Au cours de la fusillade, le frère de Michel Renaud, Pierre, son compagnon d'évasion, a été tué, atteint d'une balle à la tête.

"Michel ne semble pas avoir subi de sévices corporels et son moral est bien meilleur que lundi matin", a révélé l'avocat de Renaud,

Me François Gérin, de Sherbrooke.

Aux Etats-Unis, une accusation de tentative de meurtre sur la personne d'un policier entraîne une sentence minimum de 15 ans de prison allant jusqu'à la prison à perpétuité.

Extradition

Pour le moment, il n'est pas question que les autorités américaines acceptent d'extrader Michel Renaud au Québec, avant que toutes les procédures judiciaires ne soient complétées.

"Il est possible que les Etats-Unis acceptent son extradition une fois le procès terminé, quelle qu'en soit l'issue", a laissé entendre Me Gérin.

A supposer que Renaud soit trouvé coupable de l'accusation portée contre lui et qu'il soit par exemple, condamné à 20 ans de prison il pourrait alors soit purger sa sentence dans une prison

américaine, soit être extradé immédiatement au Canada.

Par ailleurs, le corps de Pierre Renaud a été ramené, aujourd'hui, à Montréal, et ce n'est que dans quelques heures que la date et l'heure des obsèques seront fixées.

Une autopsie a été pratiquée hier, dans l'Etat de New York, et c'est vers la fin de l'après-midi que la famille Renaud a appris qu'elle pouvait récupérer le cadavre.

Entre-temps, alléguant une forte tension et le besoin de repos, Maude Chauvin, une des deux sœurs qui sont accusées d'avoir donné asile à des fuytifs, demandera à la Cour, la semaine prochaine, la permission d'aller se reposer trois semaines à Paris, chez ses parents.

Cette demande sera déposée par l'avocat de la jeune fille, Me Frank Shoofey. Sa sœur Patricia a décidé, pour sa part, de demeurer au Québec.

L'expropriation de sa maison contestée par Mme Fortin-Drouin

SHERBROOKE (PC) — Une citoyenne d'Asbestos, Mme Maria Fortin-Drouin, a entrepris la troisième étape des procédures contre le géant mondial de l'amiante, la compagnie Johns-Manville, afin de conserver sa maison menacée par l'expansion de la mine à ciel ouvert de Jeffrey.

Hier, devant la Cour supérieure du district de Saint-François, Mme Fortin-Drouin a contesté le droit à l'expropriation de sa propriété et a demandé à la cour d'annuler l'avis que la société Canada Johns-Manville lui a fait parvenir le 20 septembre.

La société minière invoque qu'un arrêté ministériel référent à un article de la loi des mines lui donne le droit d'exproprier pour lui permettre de poursuivre ses activités.

Me Gérard Chapdelaine, qui représente Mme Fortin-Drouin, a allégué que l'immuable de sa cliente n'est pas une concession minière au sens de la loi.

Mme Fortin-Drouin prétend que la Johns-Manville a besoin de son consentement si elle veut utiliser son terrain.

Le comité des comptables agréés de Québec

Dîner-causerie

Le jeudi 18 octobre 1979 à 17h30

au Holiday Inn de Ste-Foy



Conférencier invité

Monsieur Jacques Gosselin, E.A.

Président de Foguy, Gosselin et Associés Inc.

Sujet:

"Le rôle de l'évaluateur agréé"

Pour réservations:

Madame Tardif tél: 658-5564

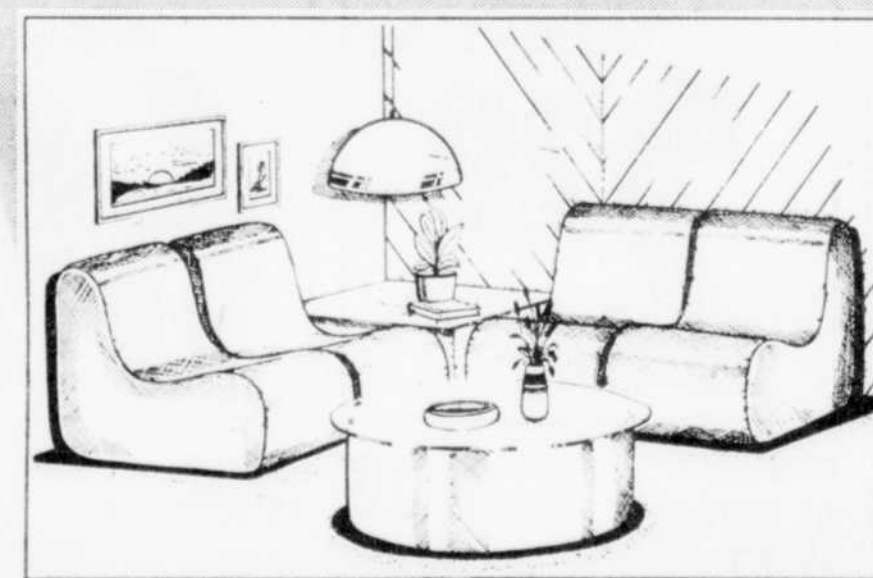
(ANN 1)

Laissez aller votre imagination et composez vos ensembles...

Jeux de coussins et d'éléments sectionnels qui, à volonté, se transforment en

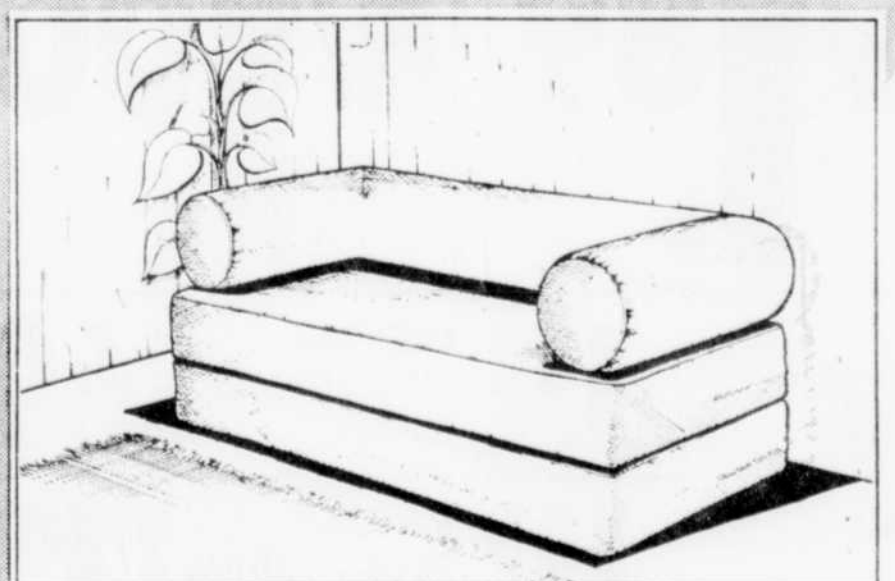
DIVAN • FAUTEUIL • LIT SIMPLE ou DOUBLE • CAUSEUSE • Etc. Lavables et indestructibles!

Décorez votre intérieur à moindres frais, achetez directement du manufacturier.



ENSEMBLE 5 MORCEAUX
4 chaises, 1 table. Velours côtelé, velours imprimé moderne, nylon polypropylène.
SPECIAL 229⁹⁵

DIVAN STUDIO 275⁹⁵
A partir de \$199.95
Le modèle illustré:



Egalement, choix de matelas mousse uréthane.



CENTRE DU REMBOURREUR

3 magasins pour vous servir:

QUEBEC
2090, boul. Ste-Anne (angle Canardière)
663-2961

LEVIS
55, rue Delisle (fermé le lundi)
833-7612

STE-FOY
Place Laurier
651-5800

Québec seulement: département d'appareils électroménagers.

FÊTONS LE RETOUR DES AUTOBUS AVEC

UNE VENTE DU TONNERRE

ALA BOUTIQUE
Charles Guigère

RECEVEZ GRATUITEMENT
1 CRAVATE - 1 CEINTURE
1 PAIRE DE BAS

A L'ACHAT D'UN COMPLET

Paletot de mouton renversé Couleur tan Gr. 36 à 44 Rég.: \$399.95 SPECIAL \$279 AUTOBUS	Complet polyester et laine Coupé jeune homme court, rég. tall, corpulent dans des tenues automobiles Rég.: \$169.95 à \$199.95 SPECIAL \$89.95 AUTOBUS
Safari en cuir 34 à 46, tan Rég.: \$200 à \$250 SPECIAL \$89 AUTOBUS	Paletot d'hiver en laine Pour homme uni ou tweed, gr. 34 à 46 gris, beige, marine et camel Rég.: \$129 à \$250 SPECIAL \$75 à \$160 AUTOBUS

ALA BOUTIQUE
Charles Guigère

359, DE LA COURONNE QUEBEC
522-6001



Boniprix



superaubaines de boeuf

RÔTI DE PALETTE
COUPE RÉGULIÈRE
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"
RUBAN ROUGE

1.28
LB

RÔTI DE CÔTES CROISÉES
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"
RUBAN ROUGE

1.58
LB

ARRÊTEZ-VOUS DONC!

Votre circulaire IGA/Boniprix vous propose une foule d'autres spéciaux... consultez-la !

RÔTI DE CÔTES DE CHOIX
5 PREMIÈRES CÔTES
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"
RUBAN ROUGE

2.78
LB

BIFTECK DE CÔTES DE CHOIX
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"
RUBAN ROUGE

2.98
LB

BOEUF À RAGOÛT DÉOSSÉ
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"
RUBAN ROUGE

2.28
LB

JAMBON DANS LA FESSE
PRÊT-À-MANGER
PORTION DE LA CROUPE
ENVIRON 6 LB

1.19
LB

BACON SANS COUENNE
IGA

1.38
Paq. 1 lb

SAUCISSES FUMÉES
IGA

1.38
Paq. 1 lb

ÉPAULE DE PORC FUMÉE
GENRE PICNIC
ENVIRON 6 LB
MARQUE POPULAIRE

98¢
LB

PEPPERONI
CRY-O-VAC
LESTERS

1.88
LB

ARRÊTEZ-VOUS DONC!

PEPSI-COLA
BOUTEILLES CONSIGNÉES
Bout. 750 ml

6/1.89
1.

ARRÊTEZ-VOUS DONC!

LÉGUMES ASSORTIS
CANADA DE CHOIX
IDÉAL
Boîte 10 oz

4/1.00
1.

ARRÊTEZ-VOUS DONC!

SHORTENING
CRISCO
Cont 3 lb

2.29

ARRÊTEZ-VOUS DONC!

MOUCHOIRS DE PAPIER
KLEENEX
Boîte de 200

69¢

ARRÊTEZ-VOUS DONC!

RAISINS ROUGES
EMPEREUR
DE CALIFORNIE
CANADA NO 1

57¢
LB

THÉ EN SACHETS
SALADA
ORANGE PEKOE

1.69
Boîte de 60

COCKTAIL AUX LÉGUMES
BRIGHT'S

69¢
Boîte 48 oz

EAU DE SOURCE
AQUABEC

1.09
Cont 160 oz

PAPIER HYGIÉNIQUE
DELSEY

1.29
Paq. de 4 roul.

ORANGES OUTSPAN
DE L'AFRIQUE DU SUD
GROSSEUR 112

1.59
DOUZ.

GRUAU
QUAKER

1.09
Boîte 1.25 kg

MÉLANGE POUR POUDING
MONARCH

2/1.00
Boîtes 9 oz

MARGARINE
BLUE BONNET

1.89
Paq. 3 lb

ESSUIE-TOUIT
KLEENEX BOUTIQUE

1.09
Paq. de 2 roul.

CONCOMBRES
DES ETATS-UNIS
CANADA NO 1

29¢
CH.

APPRÊT À SALADE
IGA

1.29
Pot 1 L

MARGARINE MOLLE
THIBAUT

1.59
Boi 2 lb

CAFÉ MOULU
CHASE & SANBORN

3.29
Sac 1 lb

DENTIFRICE
COLGATE

99¢
Tube 100 ml

OIGNONS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1

59¢
Sac de 5 lb

JUS DE TOMATES
CANADA DE FANTAISIE
HEINZ

35¢
Boîte 19 oz

CAFÉ INSTANTANÉ
MAXWELL HOUSE

5.99
Pot 10 oz

DÉTHERGENT LIQUIDE
MIR

1.29
Paq. de 2 x 750 ml

SAVON EN BARRE
JERGENS
FORMAT DE BAIN

99¢
Paq. de 3

CHOUX VERTS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1

8¢
LB

Prix en vigueur du lundi 15 octobre au samedi 20 octobre 1979. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

225, NOTRE-DAME
DONNACONA

1580, ST-LOUIS
SILLERY, QUE.

318, rue RACINE
LORETTEVILLE

3264, CHEMIN
STE-FOY
STE-FOY

885, av. ROYALE
BEAUPORT

135, DES CHENES
OUEST
QUÉBEC

3100, LAFOREST
STE-FOY

335, boul.
WILFRID-HAMEL
VILLE-VANIER

2480, CHEMIN
STE-FOY
STE-FOY

Bienvenue chez IGA/BONIPRIX!

Pierre Gauthier se dit victime de coïncidences

par Marcel COLLARD

Pierre Gauthier, 27 ans, de la rue Christophe-Colomb, à Québec, a nié sous serment avoir causé la mort de Marc-André Asselin, dans la nuit du 28 au 29 mars 1979, affirmant qu'il n'aurait eu aucune raison pour le tuer, qu'il était victime des coïncidences et qu'il ne comprenait pas pourquoi il avait été accusé de meurtre.

Témoignant à son procès, hier, en cour supérieure, chambre criminelle, Gauthier a déclaré aux huit femmes et aux quatre hommes du jury qu'il n'avait aucune animosité contre la victime et qu'aucun incident n'était intervenu avec Asselin.

Il a raconté avoir consommé cinq ou six bières au Colisée, le soir du 28 mars, au cours d'un match des Nordiques de Québec, puis un double rye à l'appartement de son amie et deux ou trois bières dans une brasserie, avant de se rendre à l'hôtel Baillargeon où, pour combattre sa grippe, il prit deux gins doubles (chauds). Après

ce deuxième gin, sentant que sa vue s'obscurcissait, il alla se coucher.

Interrogé par Me Lawrence Coriveau, son procureur, le témoin déclara que Marc-André Asselin ne connaissait pas son amie qu'il amenait rarement dans les bars. A l'hôtel Baillargeon, il relata s'être levé une fois pour danser et deux autres fois pour aller aux toilettes, sans sortir de l'établissement. Asselin serait passé à sa table pour taquiner Michel Laliberté, avec lequel il se trouvait, lui laissant entendre que son amie avait le béguin pour lui. J'ai jamais dit que je détestais Asselin, mais peut-être que pour couper court à la discussion avec Michel Laliberté, j'ai pu dire que moi non plus je n'aimais pas sa face. Cela m'ennuyait et c'est la raison pour laquelle je me suis levé pour aller danser. J'étais là pour m'amuser, a expliqué le témoin.

En arrivant chez lui, il s'endormit tout habillé sur un fauteuil dans le salon et s'est

endormi aussitôt. Il se souvient qu'on ait vainement tenté de le réveiller pour participer à la petite fête anniversaire de son frère.

Gauthier exposa ses goûts pour la chasse et la pêche; il reconnut avoir en sa possession des armes de chasse et des munitions diverses, mais jamais de pistolet. Il ne se souvenait pas de la présence dans son appartement de balles .32, trouvées plusieurs mois auparavant dans un camp abandonné à Sault-au-Mouton.

Ce n'est que le lundi 2 avril, quatre ou cinq jours après la mort d'Asselin, qu'il apprit que des policiers étaient venus à la brasserie pour s'enquérir de sa présence. Un serveur l'avisa de cette visite des policiers et Gauthier téléphona à la centrale de police. Il fut arrêté.

Des taches de sang

Après réflexion, Gauthier a dit avoir retenu trois théories sur la présence de taches de sang dans son automobile. D'abord, cette voiture acquise le 23 mars avait, selon ses renseignements, été impliquée dans un accident et

certaines pièces de la carrosserie, notamment les portières, avaient été remplacées par d'autres prises sur un véhicule de modèle plus récent, également impliqué dans un accident; ou bien, il s'agit du sang des lièvres attrapés précédemment dans ses collets, qu'il avait placés

près de la banquette avant de l'automobile, de préférence à la valise arrière où le propriétaire précédemment avait laissé des résidus de poussière de béton; ou encore, troisième théorie, il s'agirait de

son propre sang, de groupe A, à la suite d'une coupure infligée à un pouce, sang qui aurait pu gicler dans ses tentatives pour apaiser son chien de chasse, une bête nerveuse qui l'accompagnait dans ses tournées des pièges.

Quant à l'humidité du tapis de l'automobile, du côté droit, il attribue le phénomène au fait que la vitre de la portière ne restait pas fermée de façon étanche et qu'il avait neigé et plu dans les

jours précédents et même le jour de son arrestation.

Des coïncidences

Aux questions de Me Robert Parrot, relativement à la présence de balles .32 (du même calibre que celle dont fut victime Marc-André Asselin), le sang dans l'automobile et sur un mur de son appartement, que la tache trouvée sur la manche de son veston, le mécanisme défectueux qui empêche la vitre de l'automobile de fermer

hermétiquement et le tapis trempé, Gauthier a répondu que tous ces éléments étaient des coïncidences.

Il a continué en disant ne pas comprendre pourquoi des témoins avaient relaté des choses tenant de la pure invention et qu'il voudrait savoir pourquoi ils avaient agi de la sorte.

Il reconnut avoir été condamné dans le passé pour la possession d'une arme à canon tronçonné qu'il dit avoir achetée pour accrocher au

mur; pour voies de fait simple sur une femme qui avait giflé sa soeur; pour un vol par effraction d'une paire de raquettes à l'école Saint-Sauveur, dans la nuit du 28 au 29 mars 1976, parce qu'on lui avait donné des pilules et qu'il avait perdu la tête; pour voies de fait avec lésions et pour possession de stupéfiants.

Me Coriveau doit poursuivre aujourd'hui sa preuve en défense.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a été saisi des demandes suivantes:

REGION DU QUEBEC

J. BERGERON & FRERE LTEE., 363, RUE ST-PAUL, C.P. 222, ST-TITE (QUEBEC), G0X 3H0

St-Tite (Québec) -771681400

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble desservant St-Tite (Québec) comme suit:

Service de base (canaux 2 à 13)

- ajouter la réception et la distribution de CHEM-TV Trois-Rivières (Québec);
- supprimer la réception et la distribution de CHLT-TV Sherbrooke (Québec);

Service radiophonique

- ajouter la réception et la distribution de CFGL-FM Laval (Québec);

DISTRIBUTION AUTORISEE

Service de base (canaux 2 à 13)

CBFT	SRC	Montréal, Québec
CFM-TV	TVA	Québec, Québec
CBMT	SRC	Montréal, Québec
CHLT-TV	TVA	Sherbrooke, Québec
CIVQ-TV	ORTQ	Québec, Québec
CFTM-TV	TVA	Montréal, Québec

Emissions d'origine locale		
CFCF-TV	CTV	Montréal, Québec
CKTM-TV	SRC	Trois-Rivières, Québec

Service radiophonique

CFOR-FM	Montréal, Québec
CKMF-FM	Montréal, Québec
CBF-FM	Montréal, Québec
CJFM-FM	Montréal, Québec
CKOI-FM	Verdun, Québec
CHOM-FM	Montréal, Québec
CHOI-FM	Québec, Québec
CBM-FM	Montréal, Québec
CITE-FM	Sherbrooke, Québec

Endroit où l'on peut examiner la demande:

363, rue St-Paul
St-Tite (Québec)
G0X 3H0

Examen des documents — Les documents peuvent être examinés pendant les heures normales de bureau.

Le dossier peut être étudié à l'adresse ci-dessus et au:

CRTC
Edifice Central
Les Terrasses de la Chaudière
Pièce 561
1, Promenade du Portage
Hull (Québec)

Bureau régional de l'Ouest
Suite 1130
701, rue Georgia ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)

Bureau régional de l'Atlantique
Pièce 428
Tou Barrington
1894, rue Barrington
Carré Scotia
Halifax (Nouvelle-Ecosse)

et

Bureau régional de Montréal
Suite 2114
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Montréal (Québec)

Intervention — Toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au soussigné, au C.R.T.C., à Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 5 novembre 1979. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervenant pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications.

Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie.

Marché à suivre — Après réception des interventions et de la requête, s'il y a lieu, le Comité de direction du Conseil, déterminera s'il serait dans l'intérêt du public de tenir ou non une audience publique pour examiner la demande. Si le Comité de direction est d'avis qu'une audience publique ne s'impose pas, il publiera une décision par laquelle il approuvera ou rejettera la demande.

Ottawa,
le 9 octobre 1979.

J.-G. PATENAUDE
Secrétaire général intérimaire
CRTC — Avis public 1979-131

Sears

AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre cahier publicitaire "Grandes Offres Spéciales chez Sears" en vigueur du 16 au 20 octobre 79. A la page 14, R/37 le tapis "Agincourt" #15 240, on aurait dû lire: Rég. 13.99 pour 10.99 v.c. et la peluche texturée #22 711, on aurait dû lire: Rég. 11.99 pour 8.99 v.c.

A la page 16, R/3 la caméra Canon AE-1 #11 336, on aurait dû lire: Caméra Canon AV-1 #11 334 à 369.98 (même prix).

A la page 15, R/6 Ensemble en nylon pour toute la famille #86 346/7/8 ne sont pas disponibles pour des raisons hors de notre contrôle mais nous prenons les commandes.

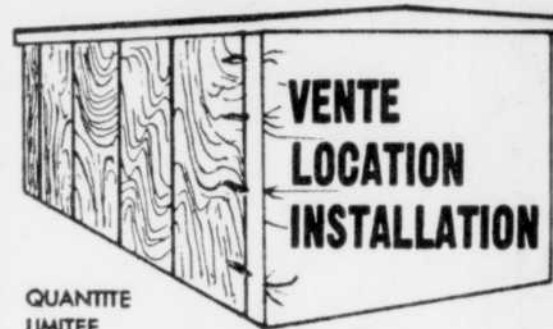
Simpsons-Sears Limitée

LE COMPTOIR DU BRICOLEUR Y.B. ENR.

Meubles de jardin - Clôtures - Remises et garages préfabriqués - Peinture Bétonnel -

Ouvert seulement jeudi et vendredi soir, le samedi de 9h à 17h.

1359, boul. Pie XI sud, Val-Bélair. Tél.: 842-5762



GARAGE PREFABRIQUE STANDARD OU SUR MESURE	
SPECIAL 10 x 20 x 6	
VENEER 5/16"	\$299
NON ASSEMBLE	\$359
ASSEMBLE	\$349
FABRIQUE	\$399
TOILE	

PLUSIEURS BIJOUX PRIX UNIS POUR MIEUX VOUS SERVIR DANS TOUT LE QUEBEC METRO...

BIJOU PRIX REGROUPE PLUSIEURS MARCHANDS QUI ONT POUR SEUL BUT DE VOUS OFFRIR UN PLUS GRAND CHOIX DE QUALITE ET AUX PLUS BAS PRIX !

N.B. Ces prix spéciaux sont en vigueur jusqu'à l'écoulement de la marchandise.



PENDENTIF
MOTIF ROSE
Or
10 carats
17⁹⁵



BOUCLES D'OREILLES
MOTIF ROSE
avec tige (papillon)
Or 10 carats
19⁹⁵



BAGUE
MOTIF ROSE
Or 10 carats
24⁹⁵



BOUCLES D'OREILLES
torsadées larges
Or 10 carats
35⁹⁵



BRELOQUE GOELAND
DECOUPE
Coupe diamant
Or 10 carats
19⁹⁵

Tous les bijoutiers BijouPrix effectuent tous genres de réparations de bijoux, montres, etc. Ils gravent aussi bijoux, trophées, etc.

BEAUPORT BIJOUTERIE ENR. 149, rue Seignuriale, Beauport 667-4101	VAL-BELAIR BIJOUTERIE MILLETTE ENR. 476, boul. Pie XI, Val-Bélair 842-6589	BEAUGE ST-GEORGES BIJOUTERIE LA CHAUDIERE INC. 11740, 1re Avenue est, St-Georges 228-4243
STE-FOY BIJOUTERIE LA LICORNE ENR. Carrefour La Pêrade, 3440, ch. 4-Bourgeois, Ste-Foy 653-6220	LIMOILLOU BIJOUTERIE GAUTHIER & LEMAY ENR. 1804, 1re Avenue, Québec 523-6115	BEAUGE STE-MARIE BIJOUTERIE LA CHAUDIERE INC. 41, rue Notre-Dame nord, Ste-Marie 387-7500
STE-FOY BOUTIQUE L'ANTARES LTEE Village Normand, Place Laurier, Ste-Foy 651-7226	STE-ODILE BIJOUTERIE ROY ENR. Place des Chênes, Québec 627-1445	NOUVEAU BIJOUTIER ASSOCIE A THETFORD MINES BIJOUTERIE JUROLENE 120, 1re Rue ouest, Thetford Mines — 338-4748

Plan mise de côté
accepté chez tous
les bijoutiers
associés BijouPrix.

BIJOU PRIX

NOUVEAU SERVICE A LA CLIENTELE:

notre service se veut excellent, toutefois, si vous avez des plaintes à formuler, vous pouvez maintenant le faire en composant:

661-8428



STEINBERG

STEIN

Regardez. Remarquez.

BOUCHERIE

MILIEU
DE LONGE
DE PORC FRAIS
(CÔTELETTES)
LA LB

\$1⁷⁸

BACON
EN TRANCHES
SANS COUENNE
MAPLE LEAF
PQT DE 1 LB

\$1⁵⁹

FOIE DE VEAU
EN TRANCHES
PRODUIT DÉCONGÈLE
LA LB

\$1⁹⁹

PÂTE
DE DINDE FRAIS
STEINBERG
12 OZ

75¢

JAMBON
DÉOSSÉ
OLDE FASHIONED
SCHNEIDER
ENV. 2 1/2 LB
LA LB

\$3¹⁹

BOLOGNE
EN TRANCHES
HYGRADE
PQT DE 16 OZ

\$1⁵⁹

BOUCHERIE



LONGE
DE PORC
FRAIS
BOUT DES CÔTES
ENV. 3 1/2 LB
LA LB

\$1⁰⁸

EPICERIE



YOGOURT
LIGHT & LIVELY
SAVEUR DE FRUITS
AU CHOIX
CONT. DE 175 g

29¢

EPICERIE



PEPSI-COLA
CARTON DE 6 BOUT
CONSIGNÉES DE 750 mL
DÉPÔT EN SUS

\$1⁸⁸

LONGE DE PORC
FRAIS
BOUT DU FILET
ENV. 3 1/2 LB
LA LB

\$1²⁸

SOUPE
AUX TOMATES
CONDENSÉE
STEINBERG
BTE DE 10 OZ LIQ

20¢

CROUSTILLES
HUMPTY DUMPTY
ORDINAIRE
SAC DE 350 g

\$1¹⁹

SAUCISSES
AU PORC OU
AU BOEUF
SURGELÉES
MAPLE LEAF
PQT DE 16 OZ

\$1⁷⁹

SAUCISSON
DE PEPPERONI
HER PAK
EMPAQUÉTÉ SOUS VIDE
LA LB

\$2¹⁹

JAMBON CUIT
EN TRANCHES
SWIFT
PQT DE 6 OZ

\$1⁰⁹

PORTIONS
DE POISSON
FARCIES AUX
CREVETTES
SURGELÉES
BLUE WATER 12 OZ

\$2¹⁹

SALAMI
HONGROIS
JOHN MACHER
LA LB
(MAGASINS AVEC COMPTOIR
DE CHARCUTERIE)

\$3⁵⁹

PASTRAMI
DE BOEUF FUMÉ
HER PAK
OIL DE RONDE
LA LB
(MAGASINS AVEC COMPTOIR
DE CHARCUTERIE)

\$4¹⁹

BOISSON
EN CRISTAUX
TANG
SAVEUR D'ORANGE
PQT DE 4 SACHETS
369 g

\$1²⁹

SACHETS
DE THÉ
TETLEY
BTE DE 72

\$1⁷⁹

BISCUITS AU THÉ
RICH
PQT DE 2 LB

\$1.39

BISCUITS
STEINBERG
SUPRÊME, RÉGAL OU
FEUILLE D'ÉRABLE
PQT DE 900 g

\$1.49

ESSUIE-TOU
SCOTT COULEURS AU CHOIX
PQT DE 2 ROUL

\$1.35

PAPIER HYGIÉNIQUE
DELSEY COULEURS AU CHOIX
PQT DE 4 ROUL

\$1.47

SOUPE CRÈME DE
BOULETS OU D'ASPERGES
KNORR
SACHET DE 24 g

84¢

CIGARETTES
EXPORT A LIGHT
CARTON DE 200
FORMAT RÉGULIER

\$7.65

CIGARETTES
EXPORT A LIGHT
CARTON DE 200
FORMAT KING

\$7.75

SOUPE AUX POIS
OU AUX
LÉGUMES
HABITANT
BTE DE 14 OZ LIQ

35¢

GRUAU
PRÊT À SERVIR
QUAKER
PQT DE 9 OZ

85¢

FÈVES AU LARD
EN SAUCE AUX TOMATES
LIBBY
BTE DE 14 OZ LIQ

49¢

GROS POIS JAUNES
POUR LA SOUPE
ST-ARNAUD
CELLO DE 2 LB

89¢

PRÉPARATION À SAUCE
FRENCH SPAGHETTI
SPAGHETTI AVEC CHAMPIGNONS
SLOPPY JOE - SACHET DE 1 1/2 OZ

39¢

CÉRÉALES WEETABIX
BTE DE 400 g

\$1.15

RIZ À GRAIN LONG
UNCLE BEN'S CONVERTED
BTE DE 48 OZ

\$2.20

POUDINGS À FAIBLE
TENEUR EN CALORIES
ESTÉE AU CHOIX
BTE DE 53 g

75¢

MARMELADE
TROIS FRUITS
LAURA SECORD
PQT DE 9 OZ LIQ

67¢

MARMELADE
D'ORANGES PURE
LAURA SECORD
PQT DE 9 OZ LIQ

67¢

PRÉPARATION
À GÂTEAU
DUNCAN HINES
AU CHOIX
BTE DE 18.5 OZ

87¢

NETTOYANT
LIQUIDE
FANTASTIK
BOUT DE RECHANGE
DE 32 OZ LIQ

\$1⁰⁹

CORNICHONS
À LA POLONAISE
EN QUARTIERS
MRS. WYLLIE'S PQT DE 24 OZ LIQ

97¢

CONFITURE DE FRAISES
OU FRAMBOISES
LAURA SECORD
PQT DE 24 OZ LIQ

\$1.89

MAP-O-SPREAD
CARRIÈRE
BTE DE 14 OZ

96¢

SAUCE À LA VIANDE
CATELLI
BTE DE 14 OZ LIQ

71¢

PRÉPARATION
À GÂTEAU CAMPAGNE
DUNCAN HINES AU CHOIX
BTE DE 520 g

92¢

ASSOUPLISSANT
À TISSUS CONCENTRÉ
DOWDY
BOUT DE 3 LITRES

\$3.19

ADOUCCISSEUR D'EAU
CALGONITE
BTE DE 2 1/2 LB

\$2.55

ASSOUPLISSANT
À TISSUS
CLING FREE
PQT DE 24 FEUILLES

\$1.59

POUDINGS
LAURA SECORD
AU CHOIX
BTE DE 15 OZ

69¢

NETTOYANT
DAINTY BOWL
AU CHOIX
BTE DE 12 OZ

99¢

NETTOYANT
À TAPIS
BISSELL
BOUT DE 22 OZ LIQ

\$2⁷⁹

TAMPON À RECUPER
EN NYLON
SCOUR FRESH
PIÈCE

36¢

CIRE À PLANCHER
CLAIR
BTE DE 27 OZ LIQ

\$2.39

POLI À MEUBLE
PLEDGE AU CHOIX
BTE DE 12 OZ

\$2.91

MARGARINE MOLLE
MARGARINE
CONF. DE 2 LB

\$1.79

SIROP DE TABLE
HABITANT
BOUT DE 1 LITRE

\$1.69

POUDINGS
JELL-O
AU CHOIX - PQT DE 4 OZ

35¢

BOULANGERIE

TARTE AUX NOIX
STEINBERG
8" - 14 OZ

89¢

GÂTEAU
À L'ANCIENNE
STEINBERG
16 OZ

99¢

COURONNE
DANOISE À LA
CANNELLE
STEINBERG
10 OZ

99¢

GÂTEAU
AUX DATTES
STEINBERG
14 OZ

79¢

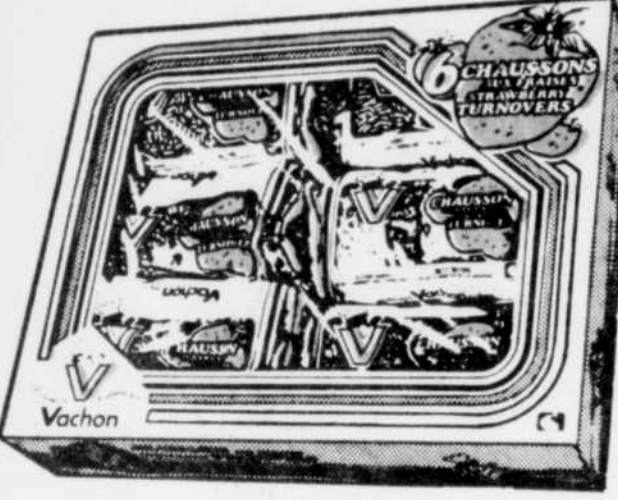
Les prix indiqués dans ces pages sont valables jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 h. Il est possible que certains articles ou formats de ces articles ne soient pas offerts dans tous nos magasins, particulièrement les articles non-alimentaires. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un coupon de garantie de prix au comptoir d'information.

BERG!

Comparez. Concluez!

Oui,
Steinberg
est de
votre côté.

EPICERIE



CHAUSSENS
AUX FRAISES
OU JOS LOUIS
VACHON
BTE DE 6

98¢

FRUITS ET LEGUMES



GROSSES
BANANES
DOLE
LA LB

25¢

FRUITS ET LEGUMES



RAISINS
CALMERIA
DE CALIFORNIE
LA LB

78¢

NON ALIMENTAIRES

SACS
À ORDURES
GLAD
26"X36" - PQT DE 10

\$1²⁹

OU
KITCHEN
CATCHERS
20"X22" - PQT DE 12

76¢

RÔTISSOIRE \$16⁹⁹
EN ACIER
INOXYDABLE
LA COOKERY
5 1/2 LITRES
PIÈCE

OU
POÉLON \$14⁹⁹
25 cm
PIÈCE

JUS DE TOMATES
ORCHARD KING
DE FANTAISIE
BTE DE 48 OZ LIQ

59¢

GROS
POIVRONS
VERTS
DES É. U.
CANADA NO 1
LA LB

49¢

RUTABAGAS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
LA LB

10¢

SALIÈRE OU
POIVRIÈRE
SCANDIA
PIÈCE

\$1⁴⁹

OU
BEURRIER OU
ASSIETTE
À PAIN
PIÈCE

\$1⁰⁹

BOULANGERIE
TOUTS NOS PRODUITS DE BOULANGERIE
SONT FAITS DE PUR GRAS VÉGÉTAL

BEIGNES
AU SUCRE
STEINBERG
PQT DE 12

63¢

POMMES
GOLDEN
DELICIOUS
DE COLOMBIE
BRITANNIQUE
GROSSEURS 125-138
CANADA DE FANTAISIE
LA LB

49¢

RAISINS
SUNMAID
PQT DE 14 BTES DE 1/2 OZ

\$1¹⁹

GANTS DE
CAOUTCHOUC
PLAYTEX
CHOIX DE COULEURS
ET GRANDEURS
LA PAIRE

\$1⁸⁹

POMMES
DE TERRE
LAVÉES
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
SAC À FENÊTRE DE 10 LB

69¢

PLANTES
DE MAISON
AU CHOIX
POT DE 5"
PIÈCE

\$2⁹⁸

BROSSE
À TOILETTE
ET SUPPORT
L'ENSEMBLE

\$2⁸⁹

PRODUITS SURGELES

GÂTEAU FORÊT NOIRE SARA LEE 21 OZ	\$3 ²⁹	ENGLISH MUFFINS GAINSBOROUGH PQT DE 11 OZ	59¢
PIZZA TOUTE GARNIE MAESTRO 454 g	\$1.89	CHOUX-FLEURS PANÉS STEINBERG PQT DE 10 OZ	\$1.39
GÂTEAUX À ÉTAGES PEPPERIDGE FARM AU CHOIX - 13 OZ	\$1.26	MACÉDOINE DE LÉGUMES POUR RAGOÛTS STEINBERG - 2 LB	\$1.23
AIGLEFIN ET FRITES BLUE WATER PQT DE 10 OZ	\$1.19	MACÉDOINE DE LÉGUMES STEINBERG STYLE CALIFORNIEN - SAC DE 2 LB	\$1.69
		FRAISES EN TRANCHES STEINBERG 15 OZ	99¢

BEAUTE & HYGIENE

COTON-TIGES Q-TIPS BTE DE 180	89¢	SAVONNETTE STEINBERG AU CHOIX 90 g	19¢
VAPORISATEUR NASAL DRISDAN BOUT DE 15 cc	\$1 ⁶⁹	RASOIR POUR HOMMES BIC PQT DE 4	79¢

OFFRE FANTASTIQUE
DE STEINBERG!
APPORTEZ VOS FILMS
KODACOLOR II
(C-110, C-126, C-135)
À DÉVELOPPER
AU COMPTOIR D'INFORMATION
ET OBTENEZ!
■ 2 JEUX COMPLETS DE PHOTOS
■ 1 FILM KODACOLOR II
■ UN SERVICE DE 48 HEURES
BONNES PHOTOS!
À PARTIR DE \$5.89 SEULEMENT.

JUS DE RAISIN
ORCHARD KING
BTE DE 341 mL

79¢

PAIN À L'AIL
PIAZZA TOMASSO
712 g

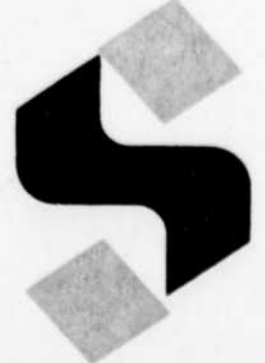
85¢

PÂTE DENTIFRICE
COLGATE
AU CHOIX
TUBE DE 150 mL

\$1¹⁹

DÉSODORISANT
ULTRA-SEC
SECRET
BOUT. DE 150 mL

\$1¹⁹



STEINBERG

SUPER LAVOTHON

chez

GASTON

... UN "CYCLE" DE SUPER-RABAIS ETOURDISSANTS!



Hotpoint

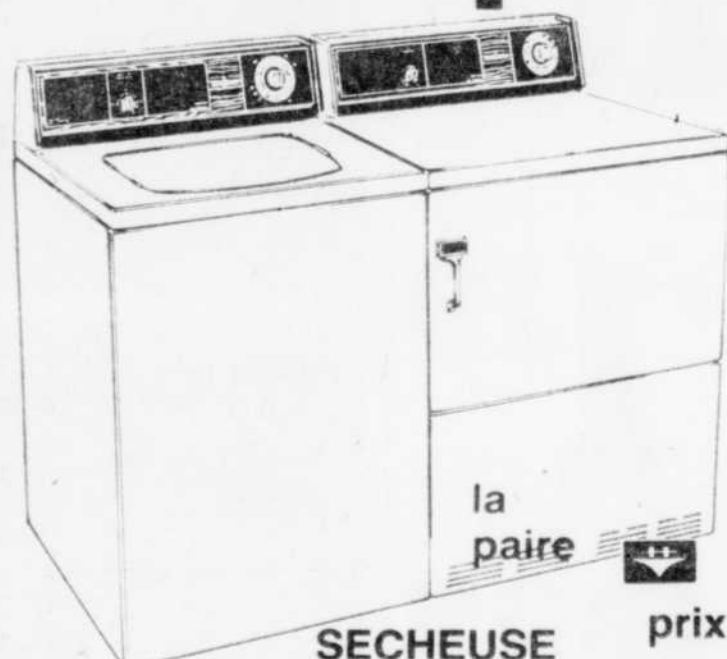


Hotpoint

SECHEUSE

- Modèle DE302C
- Cycle de séchage de 12 heures
- Dessus en porcelaine
- Porte à grande ouverture
- Couvercle en porcelaine
- Filtre à charpie amovible
- Bouton de mise en marche de sûreté
- Couleur blanc-neige

prix "déjà" \$189⁰⁰



LAVEUSE

- Modèle LA312C
- Trois cycles de lavage
- Choix de la température de l'eau
- Filtre autonettoyant
- Couvercle avec interrupteur
- Couleur blanc-neige

SECHEUSE

- Modèle DE302C
- Deux programmes de séchage
- Bouton de mise en marche de sûreté
- Porte à grande ouverture
- Filtre à charpie amovible
- Tambour en porcelaine
- Couleur blanc-neige

prix "déjà"

\$569⁹⁵

Hotpoint



SECHEUSE

- Modèle DE400C
- Cinq programmes de séchage
- Choix de quatre températures
- Avertisseur de fin de cycle
- Filtre à charpie amovible
- Choix de couleurs

prix "déjà" \$299⁹⁵

prix "déjà"

\$449⁹⁵

LAVEUSE

- Modèle LH440C
- Quatre cycles de lavage
- Deux vitesses lavage/essorage
- Trois combinaisons des températures de l'eau
- Niveau d'eau variable
- Filtre autonettoyant
- Choix de couleurs

Hotpoint LAVE-VAISSELLE



- Six cycles
- Lavage à plusieurs niveaux
- Broyeur d'aliments mous
- Panier à coutellerie
- Isolant insonorisant
- Choix de couleurs

prix "déjà" \$339⁹⁵

\$359⁹⁵

PRIX D'AUJOURD'HUI
GARANTIS JUSQU'EN JUILLET 1980

Mise de côté gratuite, SANS FRAIS D'ENTREPOSAGE



CHAMBRE
• BUREAU TRIPLE • MIROIR
• COMMODE • LIT
• MATELAS
• SOMMIER • CASSE

SALON
• UN SOFA
• UN FAUTEUIL

ensemble
colonial
3 PIÈCES

CUISINE
• UNE TABLE
• 4 CHAISES

\$2,195

GASTON LEVESQUE "DISSOUT"
LES PRIX POUR "MOUSSER"
LA VENTE "ECLABOUSSANTE"
DES LAVEUSES ET
LAVE-VAISSELLE



100, RUE CHABOT-250, ROUSSEAU-101, RUE BEAUCAGE-VILLE VANIER 683-3471

GASTON
Levesque

Bourque écope de quatre autres mois de prison

par J.-Claude RIVARD

Jean-Paul Bourque, âgé de 40 ans, qui fut l'un des témoins-clés des récents travaux de la Commission d'enquête sur le crime organisé, en révélant comment le présumé parrain de la pègre québécoise Louis-Albert Raymond l'a roulé, fraudé et conduit au pénitencier, vient

d'écopier de quatre autres mois de prison.

Il s'est en effet reconnu coupable du vol d'environ 8.000 gallons de pétrole, propriété de la firme Aigle d'or, de Saint-Romuald, d'une valeur d'environ \$6.000, les 4 et 5 février 1977. Le juge en chef de la cour des sessions de la paix Albert Dumontier lui a imposé quatre mois d'enfermement, concurrents aux sentences qu'il purge déjà.

M. Bourque est actuellement en prison pour des peines de 12 et de 2 ans, respectivement pour l'enlèvement de l'industriel québécois Charles Marquis, surve-

nu le 11 mars 1977, et pour possession illégale d'une arme à feu, afin d'obtenir une rançon de \$100.000.

A la CECO, cet homme avait révélé comment Louis-Albert Raymond l'avait impliqué dans cette affaire d'enlèvement, ainsi que dans ce que l'on a appelé le "racket de l'huile à chauffage".

Trois plaintes seulement, sur onze, ont été retenues contre l'accusé, lorsqu'il a comparu devant le juge Dumontier.

Soit dit en passant, M. Bourque s'est également dé-

sisté d'un recours inscrit devant la Cour d'appel.

Il contestait vingt-trois condamnations à vingt-trois mois de prison (529 mois de détention) pour avoir illégalement perçu quelque \$192.000 de taxe de vente sur les carburants sans en remettre le produit au fisc québécois. Il avait toutefois l'alternative de payer, par contre, un total de \$240.000 en amendes, selon la sentence qui lui fut imposée par le juge Yvon Sirois, de la cour des sessions de la paix, et qui fut confirmée en appel par le juge Ivan Mignault, de la division criminelle de la cour supérieure, le 28 octobre 1977.



Le Soleil, Gilles Lafond

Jean-Paul BOURQUE

Cause de Parent remise à demain

La cour des sessions de la paix a remis à demain l'enquête préliminaire de Rodrigue Parent, âgé de 43 ans, de Saint-Raymond, impliqué dans une série de sept vols par effraction de maisons privées et d'un chalet, vols dont le produit voisine les \$4.510.

Le 6 mai, il aurait volé, en cassant une vitre, \$2 chez M. Daniel Watters, de Sainte-Catherine. Le 14 avril, également à Sainte-Catherine, il aurait volé un stéréocassette et des cassettes, d'une valeur de \$75, en brisant une fenêtre, chez Mme Mariette Allen. Le 1er février, à Val-Bélair, il aurait volé deux bagues, un manteau, une boussole, représentant une valeur de \$85, chez M. Arthur L. Heures.

Le 6 mai, à Sainte-Catherine, il aurait volé par effraction pour \$20 de liqueurs alcooliques chez M. Rosaire Desroches. Le 25 mai, à Fossambault-sur-le-lac, il aurait dérobé un équipement de golf, un télescope, des liqueurs alcooliques, d'une valeur de \$1.550, au chalet de M. Paul Zarrow. On l'accuse de même d'avoir pris des bijoux, un manteau de fourrure et une ciné-caméra au domicile de Mme Jeanne Lundenberg, de Sainte-Catherine, le 2 mars.

Enfin, Parent est accusé d'avoir volé par effraction une table tournante, un amplificateur et des bijoux, d'une valeur totale de \$850, chez M. Pierre Carignan, de Sainte-Catherine.

A.C.G.A.



Association Canadienne de Gestion des Achats, district de Québec est heureuse d'inviter tous ses membres au souper qui aura lieu le 17 octobre 1979 à 18.00 heures au Holiday Inn de Sainte-Foy à la Salle Champlain.

Le conférencier invité n'est nul autre que Monsieur Rodrigue Biron, Chef de l'Union Nationale.

Sa conférence portera sur les principaux problèmes du Québec soit l'économie et la constitution. Cordiale invitation à tous.

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF de SURLONGE
Déossé complet
Spécial lb **2.89**

FOIE DE JEUNE BOEUF
(Congelé tranché) lb **.75**

FAUX FILET DE BOEUF
(SPENCER)
Congelé complet 6 lb et plus lb **3.39**

CRETONS MAISON
Apprêtés selon la tradition
Contenant de 2 lb **3.69**

- Commandes téléphoniques exécutées, avec soin, du lundi au vendredi
- Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin
- Nous vous offrons un vaste choix de jambons et bacon préparés à la mode d'outre-mer

CUISSES DE POULET
Congelées
Bte de 10 lb lb **.85**

ROTI DE SOC
et d'épaule de lard complet. lb **1.19**

SAUCISSE MAISON
BOEUF ET LARD lb **1.39**

DELICIEUX BOUDIN
MAISON lb **.89**

LUNDI au JEUDI de 8:30 à 5:30 - VEN. de 8:30 à 9:00 - SAM. de 8:30 à 17:00 h

Carrier & Coulet

345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST

Tél.: 522-5291
GROS ET DETAIL

A UN PRIX JAMAIS AUSSI BAS



CHAISE-LIT
aux
couleurs
variées.



Oui, c'est possible à:

\$59⁹⁵

MÉNAGE COMPLET:

- MODERNE • COLONIAL
- CANADIEN • FUTURISTE • CONTEMPORAIN

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS • TÉLÉVISEURS

financement sur place — plan mise de côté



CENTRE DU REMBOURREUR

division du meuble

2090, boul. Ste-Anne, Québec — 663-2961



Place Cartier

Au Mail St-Roch, dans les anciens locaux du magasin Pollack, un tout nouveau complexe commercial vous accueille.

ATLANTIQUE
Image et son

AU BOUT DU CARREFOUR
Vêtements juniors

BOUTIQUE CHATELAINE
Juniors et jeunes dames

BIJOUTERIE CUPIDON INC.
COMMUNICATION - QUEBEC

CAPUCINE PRET-A-PORTER
Contemporaine et dame

CARREFOUR DE LA MODE
Boutique pour hommes

CHICAGO
Boutique jeune homme

SEBASTIEN MAITRE CHAUSSEUR
Chaussures pour dames

DISQUERIE LEMIEUX
Disques

ELEGANCE
Boutique junior

GALERIE LE CLIN D'OEIL
Posters, encadrements, gravures

SHAINOS
Cuir pour elle et lui

PANTORAMA
Vêtements unisexes

L'AMOUR

Cartes et cadeaux

LES DELICATESSES
Restaurant

MASSICOTTE SPORT
MIL

Vêtements unisexes

SILHOUETTE
Lingerie/corseterie

Ont participé à cette réalisation:

ACOUSTICO INC.
ALARME D'AMPLITROL
ELECTRONIQUE LTEE
AXAN INC.
BOILY DENYS

ETALAGE OLYMPIQUE
LABIL INC.
LAVAGE DE VITRES
J.-M. ROULEAU
LAVIGNETTE LTEE

MENUISERIE D. POULIOT INC.
PATRICK, LOVE & ASSOCIES
ST-HILAIRE GABRIEL
TOFFOLI INC.

TRI-BEC INC.
VANDRY INC.
VIKING FIRE PROTECTION LTD.
VITRERIE CITADELLE
QUEBEC INC.

NOUS NOUS RÉSERVONS
LE DROIT DE LIMITER LES
QUANTITÉS PRIX EN
VIGUEUR JUSQU'AU
20 OCTOBRE 79.



EPICIERIS UNIS

**VOTRE
RENDEZ-VOUS
HEBDOMADAIRE**

1097, rue St-Jean
1011, avenue Bourlamarque
305, rue Du Pont
348, rue Caron
595, boul. Charest ouest
726, rue Ste-Thérèse
415, 47e Rue est, Charlesbourg
421, 80e Rue ouest, Charlesbourg
2950, boul. Hamel, Les Saules
70, Georges Muir
Notre-Dame-des-Laurentides
1298, rue du Maine Orsainville
491, boul. Pie XI Val St-Michel
1079, avenue Lamontagne Val Bélair
496, St-Augustin Breakyville
805, 9e Avenue Charny
1187 des Érables nord St-Lambert
10, boul. de la Paix St-Henri de Lévis
164, rue Bertrand
Ste-Thérèse-de-Lisieux
81 avenue Lamontagne
1595 de la Canardière
595, 2e Avenue
193, 24e Rue
1296, 3e Avenue
581, 3e Rue

RÔTI DE PALETTE

boeuf canada
catégorie «A»
ruban rouge

lb. **1.28**

RÔTI HAUT DE CÔTE

ou coupe Européenne

lb. **1.28**

RÔTI DE CÔTES CROISÉES

lb. **1.68**

BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE

lb. **1.98**

ROULÉS AUX OEUFS

Bilopage
bte 12

1.98

FILET DE TURBOT congelé

High Liner
bte 1 lb.

1.79

RAISINS ROUGES

variété Empereur
produit des États-Unis
canada #1

lb. **0.59**

POIRES VARIÉTÉ BARTLETT

A.C. gr. 150

produits des États-Unis

canada de fantaisie

lb. **0.55**

OIGNONS JAUNES

récolte du Québec

canada #1 sac 5 lbs.

ch. **0.59**

POIVRONS VERTS

«piments»

produit des États-Unis

calibre gros

lb. **0.58**

RADIS

produit du Québec

sac cello 16 oz.

ch. **0.33**

fèves au lard

avec sauce tomates

Clark

bte 28 oz.

0.75

breuvage de fruits

saveurs assorties

F.B.I.

pqt. 6 bout. de 6 oz.

0.79

coca-cola

caisse familiale

de 4.4 litres

2.19

eau minérale

St-Castin

bout. 750 ml.

2/0.75

eau javel

St-Castin

cont. 128 oz.

0.79

céréales

Rice Krispies - Kellogg

bte 575 gr.

1.19

papier de toilette

couleurs assorties

Lady Scott / pqt. 4 roul.

1.09

café instantané

Chase & Sanborn

bocal 10 oz.

4.98

couches pour bébés
nouveaux nés - Pampers

pqt. 30

2.69

rinçage bouche

Scope / bout. 500 ml.

1.59

cup-a-soup

saveurs assorties - Lipton

bte 4 env.

0.63

biscuits

thé social - Christie

cello 400 gr.

0.99

nourriture pour enfants

junior, saveurs assorties

Heinz / bocal 7½ oz.

0.37

biscuits

oréo ou pépites de chocolat

Christie

sac 450 gr.

1.29

jus de tomates

canada de fantaisie

Heinz

bte 19 oz.

0.39

garniture à dessert

Lucky Whip / bte 4 oz.

0.61

brocoli pointe

McLean / cello 10 oz.

0.65

pois verts

McLean / cello 12 oz.

0.49

bonbons assortis

Dare / cello 454 gr.

1.09

mélange à pizza

saucisses - Kraft

bte 496 gr.

1.25

riz

Uncle Ben / bte 3 lbs.

2.35

arachides en écales

Krispy Kernels

cello 1 k.

0.89

tampons

extra-mince - Tampax

bte 40

2.99

croustilles

saveurs assorties

Humpty Dumpty

sac 200 gr.

0.79

linges tout usage

couleurs assorties

Chiffon «J» / bte 20

1.99

soupe

poulet et riz, poulet et nouilles,

minestrone, tomates et

vermicelle - Habitant

bte 14 oz.

0.39

haricots jaunes

coupés canada de choix

Idéal / bte 10 oz.

0.31

macédoine choix

Idéal / bte 10 oz.

0.33

soda à pâte

Cow Brand / bte 500 gr.

0.49

marmelade
Good Morning - Shirriff

bocal 24 oz.

1.29

savon pour bébés

Johnson

barre 3 oz.

1.20

huile d'arachides

Planters

bout. 500 ml.

1.99

mélange à pain

Robin Hood

sac 3 lbs.

1.15

shampooing pour bébés

Suave

bout. 350 ml.

1.09

sauce en enveloppe

hot chicken ou B.B.Q.

St-Hubert / env.

0.35

céréales

raisin bran - Kellogg

bte 525 gr.

1.25

lotion à main

parfumé ou inodore

Wondra / bout. 180 ml.

1.19

tablettes de chocolat

wunderbar, bar six, caramilk,

crunchy, dairy milk, snack bar

Cadbury

cello 4 barres/0.30¢

0.99

céréales

craklin brand - Kellogg

bte 550 gr.

1.29

thé en sachets

orange pekoe - Salada

bte 60

1.95

cristaux

saveurs de fruits assorties

Hawaiian Punch

pqt. 3 env. 71 gr.

0.69

FESTIVAL DU FROMAGE CANADIEN

fromage fondu

à tartiner - Cheez Whiz

bocal 2 lbs.

3.48

fromage tranché 1 oz.

«singles» Canadien - Kraft

pqt. 2 lbs.

3.59

fromage tranché

De Luxe régulier - Kraft

pqt. 16 oz.

1.83

fromage cheddar

doux-blanc-coloré

P'tit Québec / pqt. 16 oz.

2.15

céréales assorties

pour bébés - Heinz

bte 8 oz.

0.76

chocolat chaud

instantané - Carnation

bte 10 sachets 28 gr.

1.39

pâte dentifrice

ordinaire ou thé des bois

Colgate

tube 100 ml.

0.99

margarine molle

Thibault

cont. 1 lb.

0.89

spaghetti préparé

sauce tomate - Heinz

bte 19 oz.

0.55